

SARRALTROFF



Echos Municipaux 2011

La première page de couverture est l'œuvre de M. Scheffer Albert, artiste du village qui vient d'exposer aux Salines de Dieuze. Il s'agit d'un dessin à l'encre noire avec rehauts de gouache de Sarraltroff en hiver. Cheminot retraité, ancien chef de gare de Bâle, il vient de fêter ses 85 ans et à ce titre, il est le doyen des hommes du village. Félicitations.

Album souvenir

Joyeux anniversaire à M. Albert Scheffer pour ses 85 ans



Joyeux anniversaire à Mme Gertrude Wagner pour ses 85 ans



Le mot du Maire

Chers habitants,

Nous venons d'entamer la seconde moitié du mandat que vous nous avez confié en 2008. Au moment de franchir cette étape, le regard que nous portons sur le passé et celui qui nous permet de scruter l'avenir nous amène à ce constat simple : que de changements ! Non seulement notre environnement immédiat est touché, mais aussi celui du large espace qui nous entoure, l'Europe, l'Amérique, l'Asie, l'Afrique, l'Orient. Les choses deviennent chaque jour plus compliquées et plus difficiles à maîtriser comme si la réalité de demain était bourrée d'incertitudes. Le monde a changé sous nos yeux et de nouveaux équilibres, de nouvelles données se mettent en place.

Pour ce qui concerne notre village, le bouleversement le plus important, celui qui marquera durablement l'avenir, c'est le TGV. Depuis 1866, date des premiers travaux pour la mise en service d'une voie de chemin de fer entre Sarrebourg et Sarre-Union, notre village s'est habitué à la présence du train. L'ancienne gare a disparu et aujourd'hui, les TGV qui vont de Strasbourg à Paris, empruntent la même voie que les TER et les trains de marchandises. Demain, en 2016, ils emprunteront seuls la nouvelle voie rapide que constitue la LGV à partir de Baudrecourt vers Strasbourg. Peu de communes voient se croiser ainsi deux voies de chemin de fer différentes. Ce privilège que nous avons est pourtant en train, jour après jour, de bouleverser notre vie et notre environnement immédiat. Le

Viaduc de la Sarre, avec ses 1100 mètres en incluant les buttes auxquelles sont arrimés les 441 mètres de l'ouvrage proprement dit, les tranchées du Bergholz et de la Côte de Dolving, la déviation des routes, des chemins vicinaux, la création de voies d'accès, de passages pour le gibier, de ponts, de bassins de rétention, d'une sous-station électrique, de voies de secours et d'entretien qui balisent les 3,9 kilomètres du passage de la LGV à Sarraltroff sur une surface

évitable en tout cas le pire, même si la facture reste lourde (voir l'article pages 34-35 : « L'histoire au présent : fin de carrière »).

Que tous ceux qui nous ont soutenus ou aidés soient remerciés. Les choses se sont apaisées depuis et comme nous avons pu le constater par la suite, lors de notre visite des sites de TGV à l'invitation de Monsieur Alain Cuccaroni, Chef du Projet LGV EST, le fait d'avoir



Le TGV du record du monde 574,8km/h traverse Sarraltroff

totale de 40 hectares auront pour effet d'effacer à jamais le paysage auquel nous étions si fortement attachés. La création d'une carrière, en plus de tout cela, aurait été insupportable. Les modifications auxquelles nous assistons tous les jours valident aujourd'hui la pertinence, la justesse de la lutte qui fut la nôtre... Certes, tout n'est pas parfait mais nous avons presque évité tout ce qui était

pu trouver une sortie de crise avec une solution acceptable satisfaisait également l'équipe de RFF.

Le bouleversement collatéral du paysage par la LGV EST et le remembrement.

Les 40 hectares pris par la LGV et le réaménagement seront répartis sur les 500 propriétaires fonciers des 4500 parcelles constituant les

900 hectares de l'emprise du remembrement. Chaque propriétaire cèdera 8 % (soit en surface, soit en points) de façon à ce que la charge du prélèvement ne pénalise pas ceux qui ont le malheur de se trouver dans l'emprise. Il en résultera donc des

chemins nouveaux et un nouveau parcellaire. La mise en place des nouvelles bornes a commencé en avril 2011, la réattribution des nouvelles parcelles s'effectua le 1er novembre après les récoltes et le ramassage des fruits le 1^{er} décembre. Le coût des travaux connexes s'élève à 1.202.531 euros HT et devrait se répartir entre RFF (70%) la Commune (20%) et l'Association Foncière (10%). A cela, il faut rajouter un programme de plantations de 6 hectares de forêts pour 25.530 euros, financés par RFF, dont 4.000 euros pour la restauration de la mardelle du Bergholz.



La Sarre en crue à Sarraltroff

Voilà donc pour ce volet TGV qui n'est pas fermé, loin s'en faut puisque la mise en circulation du 1er TGV sur la ligne nouvelle aura lieu en 2016, et que nous risquons encore d'être étonnés car même si nous savions ce qui nous attendait, l'ampleur du changement a dépassé nos possibilités d'imagination.

A côté de cela, d'autres problèmes ont été traités...

Concernant l'environnement : l'environnement est un des enjeux

du futur, notamment celui de l'eau. Les lourds travaux d'assainissement dans la rue des Vergers et la rue de Hilbesheim, destinés à sécuriser l'hydraulique du quartier du Breuil sinistré par 3 fois sont achevés. RFF doit procéder comme il s'y est engagé à propos du viaduc à effectuer les travaux nécessaires pour ce qui concerne le viaduc et la butte. Le long de la route de Hilbesheim, il a fallu arracher les tilleuls et acacias pour poser les tuyaux. Des arbres fruitiers, comme c'était le cas jadis au bord des routes, ont été replantés car leur système racinaire est plus superficiel. Ainsi le branchement sur la station d'épuration de Sarrebourg se précise.

D'autres travaux d'assainissement, de voirie et de réseaux secs ont été réalisés au Lotissement des Perdrix où 2 maisons sont en cours de construction, alors que les 2 autres terrains sont en cours de vente. Il s'agit d'investissements très lourds.

Enfin, des travaux de sécurisation et de reprise des murs ont été faits à proximité de l'entrée de la bibliothèque de l'école qui est aussi l'endroit où le bus scolaire s'arrête pour les enfants du RPI. Les murs de soutènement de la cour de l'école ont dû également être consolidés et il a fallu abattre un arbre de la cour de récréation dont les racines endommageaient le mur. Ces travaux ont été poursuivis jusqu'à la mairie. Ainsi, avec la

Ture, ce secteur a de nouveau un aspect avantageux.

Pour finir, la restauration du mur avant du cimetière, à côté de l'école, est aussi achevée. L'embellissement du cœur du village prend forme, tout doucement.

Pour ce qui est de l'école et du RPI :

L'équipement informatique de nos écoles avec la salle informatique et les tableaux numériques est achevé. L'acquisition de nouveau mobilier pour une classe du primaire et la maternelle a également été inscrite au budget 2011. Ces achats ont été réalisés avant la rentrée scolaire de septembre 2011. Il fallait également prévoir une salle pour accueillir les enfants et les activités du périscolaire. Cette salle est maintenant achevée et équipée au 1er étage de l'école maternelle. Ainsi, notre jeunesse qui représente l'avenir pourra prendre un bon départ dans la vie sur le plan éducatif dans de très bonnes conditions.

Pour ce qui concerne le patrimoine, nous avons eu la désagréable surprise de constater que les boiseries du chœur de l'Eglise Saint Michel, qui sont un joyau de sculpture sur bois se dégradaient. Le chef d'œuvre de Dominique Labroise est classé à l'inventaire des monuments historiques. Nous avons sollicité l'expertise de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et les services du Patrimoine du Conseil Général de la Moselle Madame Marie Gloc, le Vice-Président du Conseil Général Alfred Poirot et vos élus ont expertisé ensemble le mobilier avec deux restaurateurs d'art agréés. L'agent en cause est l'humidité. L'entreprise Ierone est en train d'achever le drainage et la remise en état des murs à l'extérieur du chœur qui est le préalable indispensable à toute opération de restauration intérieure. Le montant estimé de ce travail s'élève à 147.742,13 euros HT. Etant donné le devis de ces travaux, il faudra certainement les réaliser et les répartir sur deux exercices (2012 et 2013) ceci après accord

et subventionnement par les services concernés. Mais ce patrimoine exceptionnel mérite toutes les attentions. Il y a donc matière à s'occuper et à s'en préoccuper. Nous espérons tous que les conséquences de la crise n'auront pas de répercussions trop lourdes sur les budgets de nos communes. Il y en aura, c'est presque inévitable. Il faudra donc gérer au plus près et préserver notre capacité d'investissement. Nous espérons qu'avec le concours de tous, nous y arriverons.

Nous devons quitter la Communauté de communes de Sarrebourg contre notre gré pour rejoindre temporairement celle de Fénétrange suite à l'application stricte du texte sur la réforme territoriale. Cette information nous avait été apprise par la presse (article du R.L du 29 avril 2011) et nous n'avions pas été réellement consultés. Le

conseil municipal de Sarraltroff à l'unanimité, avait désapprouvé le projet le 11 juillet, d'autant plus qu'il s'agissait de tout détricoter pour seulement 3 ans. Car au bout de 3 années Sarraltroff et la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange devaient réintégrer une Communauté de Communes sarrebourgeoise élargie... Finalement, le bon sens l'a emporté, nous resterons à Sarrebourg et l'on sautera l'étape intermédiaire et la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange nous rejoindra dans 3 ans à Sarrebourg.

Nous tenons à remercier pour leur engagement à nos côtés du député Alain Marty, du Président de l'Agglomération de Sarrebourg, Monsieur Roland Klein ainsi que du Sous Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg, Monsieur Christian Muller notamment.

Enfin, comme vous le verrez plus loin, Sarraltroff s'est honoré de posséder la première « Place du Juste » en Lorraine qui a été inaugurée le 16 octobre 2011, lors de la remise, à titre posthume par le Consul d'Israël au nom de Yad Vashem, du Diplôme et de la Médaille de Juste parmi les Nations à l'abbé Antoine Corriger, curé de Chaumontel (Val d'Oise) né à Sarraltroff.

L'acte mémorable de l'Abbé Corriger comporte aussi un message d'espoir, celui qu'il faut, dans les difficultés, savoir faire preuve de courage et qu'on peut réussir.

Au nom de tous, à vous tous, je souhaite une bonne et heureuse Année 2012.

Votre Maire,
Francis MATHIS.

Album souvenir



La fête des pompiers à Sarraltroff



Fêtes et cérémonies

Période septembre 2011 - septembre 2012

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
2 septembre 2011	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
24 et 25 septembre 2011	Fête Patronale	Sports Réunis
22 octobre 2011	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs
1 novembre 2011	Quête du Souvenir Français	Souvenir Français
6 novembre 2011	Armistice 1918 + Repas UNC	UNC Anciens Combattants
18 novembre 2011	Assemblée Générale	Arboriculteurs
4 décembre 2011	Commémoration Souvenir	UNC Anciens Combattants
6 décembre 2011	Visite de Saint Nicolas dans les Ecoles	Groupe Scolaire
9 décembre 2011	Fête de Noël des Ecoles	Groupe Scolaire
10 décembre 2011	Sainte Barbe	Sapeurs Pompiers
18 décembre 2011	Fête de Noël du Club de l'Amitié	Club de l'Amitié
19 décembre 2011	Café Gâteaux de Noël	Club de Sport Seniors
6 janvier 2012	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
13 janvier 2012	Assemblée Générale	Amicale des Sapeurs Pompiers
19 janvier 2012	Assemblée Générale	Club de l'Amitié
20 janvier 2012	Cérémonie des Vœux	Communauté de Communes
27 janvier 2012	Assemblée Générale	UNC Anciens Combattants
9 mars 2012	Assemblée Générale	Souvenir Français
18 mars 2012	Repas du 3 ^e Age	Commune
13 avril 2012	Collecte de Sang à OBERSTINZEL	Donneurs de Sang Bénévoles
1 mai 2012	Foire aux Plantes	Arboriculteurs
6 mai 2012	Victoire 1945	UNC Anciens Combattants
2 juin 2012	Pizza Flamm à Domicile (Fête des Mères)	Sports Réunis
23 juin 2012	Fête des Ecoles	Groupe Scolaire
30 juin 2012	Concours de Pétanque et Fête Champêtre	Amicale des Sapeurs Pompiers
6 juillet 2012	Collecte de Sang à GOERLINGEN	Donneurs de Sang Bénévoles
29 juillet 2012	Fête des Vieux Métiers et Brocante	Sports Réunis
26 août 2012	Tournoi de Volley	Amicale des Sapeurs Pompiers
22 et 23 septembre 2012	Fête Patronale	Sports Réunis

Etat civil 2011

(Arrêté au 30 décembre 2011)



Naissances

Jauris FROELIGER
né le 15 février 2011

Elisa MATHIS
née le 4 septembre 2011

Ezékiel BECKER
né le 17 octobre 2011

Jade RUBY
née le 17 octobre 2011

DANNENBERGER Mélissa
née le 5 décembre 2011



Mariages

M. Pascal SCHWARTZ
et Mlle Emmanuelle DE BRITO
le 7 mai 2011

M. Benoit RIFF
et Mlle Sonia DANNENBERGER
le 16 juillet 2011

M. Paul HOUDAILLE
et Mlle Marie GEOFFROY
le 23 juillet 2011

M. Ludovic PERNOT
et Mlle Sandrine JULIEN
le 23 août 2011

et à Dolving :
M. René MULLER
et Mme FRIANT Chantal
le 1er juin 2011



Décès

M. Marcel JASTER
le 17 janvier 2011

M. Alfred GEOFFROY
le 22 janvier 2011

Mme Erna FUSS-DASPE
le 15 mai 2011

M. René GASSMANN
le 22 juin 2011

M. Roger SCHEFFER
le 9 août 2011

Mme Claire HELVIG-MAZERAND
le 30 octobre 2011

Mme Eliane CALBA-REYMAN
le 17 novembre 2011

M. Antoine SOUR
le 23 novembre 2011

Album souvenir



Visite de Saint Nicolas à l'école maternelle

Fonctionnement

COMMUNE DE SARRALTROFF			
BUDGET PRIMITIF 2010 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET PRIMITIF 2011			
Section de Fonctionnement - DEPENSES			

CHAPITRES M 14	B.P. 2010 (Prévisions)	C.A. 2010 (Résultats)	B.P. 2011 (Prévisions)
FONCTIONNEMENT : Dépenses	917.719,00 €	282.111,92 €	755.458,00 €
011 – Charges à caractère général	78.900,00 €	78.803,88 €	91.220,00 €
012 – Charges de personnel	125.500,00 €	101.608,97 €	121.600,00 €
65 - Autres charges courantes	108.650,00 €	44.550,91 €	48.000,00 €
66 - Charges financières	11.000,00 €	7.245,17 €	10.500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	125.500,00 €	49.112,98 €	57.534,00 €
042 - Transfert entre sections - Op Ordre	791,00 €	790,01 €	-----
023 - Virement Sect° d'investis.	467.378,00 €	-----	325.876,00 €
014 – Atténuation de produits	-----	-----	100.728,00 €

COMMUNE DE SARRALTROFF			
BUDGET PRIMITIF 2010 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET PRIMITIF 2011			
Section de Fonctionnement - RECETTES			

CHAPITRES M 14	B.P. 2010 (Prévisions)	C.A. 2010 (Résultats)	B.P. 2011 (Prévisions)
FONCTIONNEMENT : Recettes	917.719,00 €	419.739,58 €	755.458,00 €
70 - Produits Domaine et Ventes	9.200,00 €	5.380,33 €	5.100,00 €
73 - Impôts et Taxes	244.300,00 €	234.506,00 €	256.020,00 €
74 - Dotations Subventions Partic.	156.950,00 €	150.623,04 €	148.050,00 €
75 - Autres Prod de Gestion Cour.	84.500,00 €	4.157,00 €	116.500,00 €
013 - Remb. sur salaire CEC CES	10.000,00 €	17.976,21 €	17.000,00 €
76 - Produits financiers divers	- €	4,05 €	- €
77 - Cession d'immob. Vente Terr	1.000,00 €	7.092,95 €	1.000,00 €
79 - Transfert de charges (assur)	- €	- €	- €
002 - Excedent de Fonct° reporté	411.769,00 €	- €	211.788,00 €

Album souvenir

Visite de Saint Nicolas aux écoles



Investissement

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2010 (travaux réellement réalisés)

PROGRAMMES DE TRAVAUX	Opération	SOMME AU BUDGET PRIMITIF	SOMME DEPENSEE (factures payées)	SOMME ENCAISSEE (subventions reçues)
Sans Opér. : Cap. Empr - FCTVA TLE	/	26 797,00 €	58 911,52 €	156 748,08 €
Mairie et Tour	11	28 000,00 €	10 589,03 €	- €
Ecole Maternelle	13	20 000,00 €	1 317,38 €	- €
Ecole Primaire	14	15 000,00 €	22 105,67 €	- €
Entrepot et Atelier Municipal	15	6 182,00 €	- €	- €
Cimetières	16	- €	- €	
Eclairage public et Décorations de Noël	17	17 000,00 €	4 940,16 €	
Poteaux d'Incendie	18	12 000,00 €	4 272,71 €	
Matériel informatique et mobilier	20	23 400,00 €	7 786,52 €	
Création de trottoirs - Diverses Rues	21	120 000,00 €	1 021,92 €	
Acquisition de terrains	22	20 000,00 €	- €	
Voirie et Aménagements - Diverses Rues	23	120 000,00 €	7 827,80 €	72 373,85 €
Conduites d'eau potable	24	- €		
Aires de Jeux	26	22 500,00 €	1 453,68 €	
Viabilité RUE DE LA FORET	27	10 000,00 €	994,77 €	
Stade Municipal	28	12 000,00 €	415,68 €	
Salle des Fêtes	29	60 000,00 €	6 678,80 €	3 160,00 €
Réseau HAUT DEBIT ADSL	30	- €	- €	
Rue des Vergers - Voirie - Trav. Hydrauliques	31	439 100,00 €	306 672,94 €	
Equipement Ext. Sécurité (Feux Rouges...)	33	8 069,00 €	- €	
Presbytère	34	- €	- €	
TOTAL		960 048,00 €	434 988,58 €	232 281,93 €
			DEFICIT INV.	202 706,65 €

INVESTISSEMENTS - BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2011

PROGRAMMES DE TRAVAUX	op-article	DEPENSES PREVUES	RECETTES PREVUES	SOLDE A LA CHARGE DE LA COMMUNE
Mairie et Tour	21-23	- €	- €	- €
Eglise Paroissiale	21-23	83 554,00 €		
Ecole Maternelle	21-23	12 000,00 €	- €	12 000,00 €
Ecole Primaire	21-23	47 000,00 €	- €	47 000,00 €
Entrepot et Atelier Communal	21-23	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
Eclairage Public - Décorations Noël	21-23	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
Poteaux d'Incendie	21-23	- €	- €	- €
Création de Chemins - Remembrement	21-23	600 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Acquisition de Matériel et Mobilier (divers)	21-23	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
Création de Trottoirs - Diverses Rues	21-23	107 000,00 €	- €	107 000,00 €
Achat de Terrains nus	21-23	- €	- €	- €
Voirie et Trottoirs dans Diverses Rues	21-23	53 000,00 €	- €	53 000,00 €
Installation Aire de Jeux	21-23	17 000,00 €	- €	17 000,00 €
Travaux de viabilité Rue de la Foret	21-23	- €	- €	- €
Stade Municipal	21-23	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
Salle des Fêtes	21-23	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
Rue des Vergers - Hydraulique et Voirie	21-23	- €	- €	- €
Equipements extérieurs de sécurité routière	21-23	- €	- €	- €
Produits de Cession (vente de terrains...)	"024		13 070,00 €	-13 070,00 €
FONDS COMPENSATION TVA - FC TVA	10222			- €
Virement de la Section de Fonctionnement	"021		325 876,00 €	-325 876,00 €
DEFICIT REPORTE ANNEE N-1 (art.1068)	1068		337 608,00 €	-337 608,00 €
SANS OPERATION - Remb Capital Emprunt	1641	26 000,00 €		26 000,00 €
Dot. Amortiss. (Régul. Ecr. Budgétaire)	042-040			- €
EXCEDENT D'INVESTIS. REPORTE	"001			- €
AVANCE VIREMENT BP LOTISSEMENT	27638	- €		- €
TOTAL		976 554,00 €	976 554,00 €	/

INAUGURATION DE LA PLACE ANTOINE CORRIGER JUSTE PARMİ LES NATIONS



En 2010, l'abbé Antoine Corriger, né en 1884 à Sarraltroff, où sa famille était implantée de longue date se voit décerner le Titre de Juste parmi les Nations par le Mémorial de Yad Vashem à Jérusalem pour avoir sauvé la vie à 15 personnes d'origine juive dont 9 enfants de 1941 à



1944 alors qu'il était curé de Chaumontel dans le Val d'Oise (Diocèse de Versailles à l'époque, aujourd'hui dans le diocèse de Pontoise). L'abbé Corriger repose aujourd'hui au cimetière de Chaumontel. Il est décédé le 25 décembre 1967. Nous avons évoqué la vie de l'abbé Corriger l'an dernier dans le Bulletin Communal 2010 et dans les éditions précédentes ainsi que dans la monographie de la SHAL sur Sarraltroff (en 2002). Son dossier porte le N° 11893 à Yad Vashem.

Une monographie de Jean-Michel et Re-

née BAURE-RAT a été éditée à Chaumontel.

LE TITRE DE « JUSTE PARMİ LES NATIONS » :

Ce titre est décerné au nom de l'Etat d'Israël par le Mémorial de Yad Vashem. Il s'agit de la plus haute distinction honorifique décernée par l'Etat d'Israël à des non-juifs. En 1953, le gouvernement israélien dépose un projet de loi sur la commémoration des « martyrs et des héros : Yad Vashem » Un amendement

né en 1884 car, par deux fois, elle fut la proie d'un incendie. C'est là qu'habitaient ses parents, Antoine Corriger, garde forestier, et sa mère, Clémentine née Jung, avant qu'ils ne s'exilent à Paris lorsque l'Alsace et la Moselle furent annexés par Bismarck.

LA JOURNÉE DES CÉRÉMONIES :

Ce fut une belle journée ensoleillée.

A 9h30 : L'office religieux : L'abbé Jérôme Petitjean, accompagné de son collègue de Luzarches – Chaumontel, l'abbé



étend la référence aux non Juifs qui ont risqué leur vie pour venir en aide aux Juifs. Une personne reconnue comme Juste se voit octroyer une médaille à son nom, un certificat officiel et son nom est gravé sur le Mur d'Honneur dans le Jardin des Justes à Yad Vashem de Jérusalem. Faute de place, cette inscription remplace aujourd'hui la plantation d'un arbre qui avait lieu aux origines.

Depuis 2006, les Justes de France sont inscrits au Mur des Justes de France du Mémorial de la Shoah à Paris.

Sur la médaille figure la devise extraite du Talmud « Quiconque sauve une vie, sauve l'Univers tout entier ».

LA PLACE DU JUSTE PARMİ LES NATIONS - L'ABBÉ ANTOINE CORRIGER (1884 – 1967) :

Le conseil municipal de Sarraltroff a décidé de baptiser la petite place qui se trouve à l'intersection – Rue des Jardins – Rue de l'Impasse – Rue de la Sarre du nom de l'Abbé Corriger pour perpétuer le souvenir de cet acte de bravoure. Cette place se trouve en effet à l'emplacement de la maison natale de l'abbé Corriger. La maison actuelle est construite sur les ruines de celle où il est

Pissot, célèbre la messe en l'honneur de l'Abbé Corriger. La Chorale Saint Michel et la Musique du Foyer Saint Michel rehaussent la cérémonie, ainsi que les 14 porte-drapeaux des associations patriotiques. C'est ici que l'abbé Corriger fut baptisé le 21 novembre 1884. Outre de nombreuses autorités civiles et religieuses, on note la présence du Rabbin Metzger, et celle de Simon Picovschi et de Gisèle Zielinski et son mari. Simon et Gisèle étaient 2 des enfants sauvés par l'abbé Corriger la fois là.

10h30 : Cérémonie au Monument aux Morts accompagnée d'un dépôt de gerbe par le Sous Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg, Monsieur Christian Muller, le Dr Alain Marty, Député-Maire de Sarrebourg, Monsieur Gilbert Roos, Consul d'Israël auprès du Parlement Européen, Madame Betty Hanauer-Beslay, Maire de Chaumontel, Alfred Poirot, Vice-Président du Conseil Général de la Moselle. Après avoir évoqué le sort tragique des « Malgré Nous », le maire honoraire Robert Beauvais, Président du Souvenir Français, rappela que parmi les victimes inscrites sur le Monument figurait Paul Stein, son ami, disparu dans cette guerre : il était le neveu de l'Abbé Corriger et est mort sous l'uniforme alle-



mand Feldgrau. Une manière de rappeler le destin tragique des familles d'Alsace-Moselle.

Puis ce fut l'inauguration de la Place du Juste parmi les Nations « Place Antoine Corriger ». Les enfants des écoles entonnèrent le chant « Prendre un enfant par la main » et c'est la main dans la main, avec Simon et Gisèle, qu'ils dévoilèrent la plaque de la nouvelle place. Il s'agit de la première Place du Juste de l'Est de la France.

Puis, ce fut le moment tant attendu avec la remise du Diplôme et de la Médaille de Juste. Après le rappel de la vie de l'Abbé Corriger par Pauline Moritz, jeune élève en classe de CM2, l'allocution de Madame le Maire de Chaumontel, Betty Hanauer-Beslay, du Vice-Président du Conseil Général Alfred Poirot détaillant les mérites de l'abbé et son geste de bravoure, le Délégué régional de Yad Vashem, Monsieur Didier Cerf, rappela la signification du terme de Juste et la mission de Yad Vashem. Avant que le Consul d'Israël, Monsieur Gilbert Roos ne remette à titre posthume, le diplôme et la médaille à ses ayant droits : Madame Yvonne Untereiner et Monsieur Michel Keiffer de l'Ecart de la Schney-muhle, au nom de l'Etat d'Israël.

Un vin d'honneur clôturait les cérémonies officielles tandis qu'un repas convivial organisé par l'UNC de Sarraltroff avec Messieurs Willem et Schamm réunissait les participants pour une restauration à la Salle des Fêtes.

Outre les personnalités déjà citées, on notait parmi les participants : les représentants de la Communauté Israélite de Sarrebourg avec le Rabbin Willard, le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, Roland Klein, de nombreux maires et adjoints des communes environnantes, de nombreux présidents des sections patriotiques du secteur de Sarrebourg – Fénétrange, Sœur Pascale, Supérieure du Couvent de Saint Jean de Bassel (qui compte deux Justes parmi ses membres), de nombreux conseillers municipaux et adjoints de la Municipalité de Chaumontel – Seugy, les représentants du milieu associatif et de multiples sympathisants et amis. On notait également la présence de Monsieur Thronel, Président de l'UNC de Chaumontel, les enseignantes les présidents d'association.

Ce fut une journée exceptionnelle, empreinte de dignité et d'émotion qui soulignait la bravoure mémorable de l'Abbé Corriger.

Rappelons que le 13 septembre 2011, s'est déroulé au Mémorial de la Shoah à Paris, une cérémonie sous la présidence d'Eric de Rothschild et de Jean-Raphaël Hirsch, Président du Comité Français de Yad Vashem en présence de Monsieur

Yossi Gal, ambassadeur d'Israël en France et d'Avner Shalev, Président de Yad Vashem Israël. Au cours de cette cérémonie, le nom d'Antoine Corriger a été dévoilé sur le Mur des Justes de France. Son nom figurera également pour toujours sur le Mur des Justes du Mémorial de la Shoah à Jérusalem.

Bertrand Kugler – 1^{er} Adjoint.



Les délibérations du conseil municipal

7 FEVRIER 2011

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 14 - Bertrand Kugler, Weber Grégoire,

Fillinger Jean-Marc, Alain Schwartzberger, Geoffroy Albert, Kern Olivier, Rabin André (21h15), Hajduk André, Dietrich Raphaël, Schaeffer Jean-Marie, Wagner Dimitri, Roth Marie-Thérèse, Dresch Nadine,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand KUGLER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Jacob Linda

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

2011-01-001 : Contrat Emploi Aidé : Littner Bernard - au 1er février 2011

2011-01-002 : Contrat Emploi Aidé : Renaux Sandra - au 1er mars 2011

2011-01-003 : Travaux sylvicoles : Devis ONF - Investissements 2011

2011-01-004 : Aménagement Foncier Communal : choix du maitre d'ouvrage

2011-01-005 : Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg : convention pour l'entretien des voiries

2011-01-006 : Partenariat avec LA POSTE : convention « Enveloppes Sarraltroff »

2011-01-007 : Tarifs de location de la Salle des Fêtes

2011-01-008 : Facture d'Assainissement - Exploitation Agricole NOEL Lucien

2011-01-009 : Travaux 2011 : demande de Subvention à l'Etat « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux »

2011-01-010 : Lotissement communal LES PERDRIX : vente du terrain N° 2

Points Divers :

1. Contrôle des systèmes d'assainissement - SPANC
2. Projet de prolongement de la Rue des Acacias vers la Rue des Vergers
3. Bibliothèque Municipale de Prêt
4. Dossier « CARRIERE DE SARRALTROFF »
5. Personnel Communal - mise en place du 13e mois (régime indemnitaire)

Avant l'ouverture de l'ordre du jour, le Maire informe les membres du conseil municipal que désormais, la Préfecture nous demande la tenue d'un nouveau registre spécifique pour les rapports du Conseil et des Délibérations prises à cette occasion.

2011-01-001 : Contrat Emploi Aidé : Littner Bernard - au 1er février 2011

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de POLE EMPLOI (ANPE) de Sarrebourg ont proposé de mettre en place un nouveau contrat de type CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI - anciennement CONTRAT D'AVENIR CAV) pour renouvellement du poste d'Agent Extérieur pour une durée de UN an : soit du 1er février 2011 au 31 janvier 2012 (soit en deux contrats de 6 mois), ceci à l'attention de Mr Bernard LITTNER. Ce poste correspondra, d'après la législation, à une durée hebdomadaire de 26 heures et sera rémunéré au SMIC. Le maire propose donc au Conseil Municipal de valider cette création de poste CONTRAT UNIQUE D'INSERTION pour le renouvellement du poste actuel de CONTRAT D'AVENIR occupé par Monsieur LITTNER Bernard. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE la mise en place d'un CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CAE - pour le renouvellement du poste CONTRAT D'AVENIR Agent Extérieur pour une durée de UN AN à savoir du : 1er février 2011 au 31 janvier 2012 (soit en 2 contrats de 6

mois), ceci sur une durée hebdomadaire de 26 heures rémunérées au SMIC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-01-002 : Contrat Emploi Aidé : Renaux Sandra - au 1er mars 2011

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le contrat aidé de Melle Sandra RENAUX arrive à terme le 28 février 2011. Il est possible de solliciter un renouvellement de ce contrat pour une période de 6 MOIS à compter du 1er MARS 2011. Le poste correspond à un contrat d'Aide Maternelle et a été ouvert lors de la rentrée de septembre 2010. Le Maire précise que la commune peut bénéficier, pour ce recrutement, d'un contrat de type « Contrat Aidé - Contrat Unique d'Insertion - Contrat Accompagnement Emploi » validé par les services de POLE EMPLOI SARREBOURG. Le maire propose donc au Conseil Municipal de valider la création de ce poste de CONTRAT CUI - CAE au 1er MARS 2011 avec une durée hebdomadaire de 20 HEURES, rémunérées au SMIC. Le contrat est validé pour une durée de SIX mois par les services de POLE EMPLOI Sarrebourg.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE le renouvellement du poste en Contrat Aidé de type CUI - CAE Aide Maternelle ATSEM pour une durée de SIX MOIS à savoir du : 1er MARS 2011 au 31 AOUT 2011, ceci sur une durée hebdomadaire de 20 heures rémunérées au SMIC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-01-003 : Travaux sylvicoles : Devis ONF - Investissements 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux sylvicoles en forêt communale (investissement) qui ont été programmés pour une somme de 4.277,00 € HT. Puis il présente le devis des travaux Sylvicoles pour l'année 2011, émis par l'ONF, reflétant les sommes suivantes pour la section des Investissements :

Travaux sylvicoles = Dégagement de régénération feuillue dans les parcelles forestières 13 - 18 - 19 sur 6,50 HA env. (dégagement manuel en plein de régénération naturelle), pour un total estimatif HT de 4.277,00 € et TTC 4.512,24 €,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles 2011 dont les sommes figurent ci-dessus,

Il AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-01-004 : Aménagement Foncier Communal : choix du maitre d'ouvrage

Le Maire donne lecture d'une lettre du Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SARRALTROFF relative à la maîtrise d'ouvrage de tout ou partie des travaux connexes. Le Conseil Municipal doit, conformément aux dispositions de l'article L.133-2 du Code Rural, indiquer s'il entend assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes décidés par la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SARRALTROFF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VU l'article L.133-2 du Code Rural : OPTÉ pour deux maîtrises d'ouvrage, commune et association foncière. Les travaux sont donc subventionnés selon les conditions énoncées précédemment.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-01-005 : Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg : convention pour l'entretien des voiries

Le Maire présente au conseil municipal le projet de convention à signer avec la Communauté de Communes de l'agglomération de SARREBOURG pour le nettoyage mécanisé des rues de la Commune. La prestation de base comprend un passage toutes les 6 semaines. Cette prestation est facturée 2,0953 € par habitant et par an (tarif 2011). La commune, si elle le souhaite, peut solliciter ponctuellement un passage supplémentaire qui sera alors facturé 0,2901 € par habitant et par passage (soit 233,82 € le passage supplémentaire).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE la convention de balayage mécanisé des voiries présentée par la Communauté de Communes de l'agglomération de SARREBOURG,

ACCEPTE ET VALIDE les tarifs proposés par la convention,

AUTORISE le Maire à signer, avec le Président de la Communauté de Communes, la convention correspondante.

2011-01-006 : Partenariat avec LA POSTE : convention « Enveloppes

Sarraltroff »

Le Maire présente au conseil municipal le projet de convention à signer avec LA POSTE pour la création, l'impression et la mise en vente d'enveloppes personnalisées à l'en-tête de SARRALTROFF (photo de la Commune en en-tête).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE la convention de Création d'enveloppes personnalisées à signer avec LA POSTE

ACCEPTE et VALIDE les tarifs proposés par la convention,

AUTORISE le Maire à signer, avec la représentante de LA POSTE, la convention correspondante.

2011-01-007 : Tarifs de location de la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de revoir les tarifs de location de la Salle des Fêtes. Il rappelle brièvement les tarifs pratiqués pour une location jusqu'au 31 décembre dernier. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer, à compter du 1er JANVIER 2011, le tarif de location de la Salle des Fêtes comme ceci :

Location pour un week-end – habitant de Sarraltroff :	85,00 €
Location pour un week-end – non habitant de Sarraltroff :	170,00 €
Facturation des charges comme suit :	
Consommation Eau et Energies :	40,00 €
Nettoyage si non fait (suivant l'état de propreté de la salle) :	50,00 €
	ou 100,00 €
Casse et perte de couverts :	
Assiette :	2,00 €
Verre :	1,00 €
Couteau :	2,20 €
Fourchette :	1,50 €
Grande cuillère :	1,50 €
Petite cuillère :	1,00 €
Plats (verre et terre cuite) :	6,00 €
Plats (porcelaine) :	12,00 €
Soupière et Thermos :	14,00 €
Tasse à café :	2,00 €

APPROUVE et VALIDE la nomination, comme responsable de la Location de la Salle, de Monsieur Alain Schwartzberger – 4e adjoint – qui sera chargé du contrôle des location (matériel – propreté),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-01-008 : Facture d'Assainissement – Exploitation Agricole NOEL Lucien

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que depuis plusieurs années, Monsieur NOEL Lucien bénéficie, pour sa facturation semestrielle d'assainissement, d'un mode de calcul spécifique incluant d'une part, son habitation, et d'autre part, une consommation relative à son exploitation agricole (étable avec plusieurs vaches connectée au réseau d'eau de la partie habitation de sa ferme). Le Maire présente ensuite le mode de calcul effectué pour sa facturation ceci depuis le 1er semestre 2007. Aujourd'hui, la Trésorerie de Fénétrange sollicite, pour prendre en charge cette facture (à compter du 2e semestre 2010), une délibération officielle validant ce mode de calcul spécifique. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE DE VALIDER le mode de calcul de la facture semestrielle d'assainissement telle qu'il a été présenté par le Maire à savoir :

CONSOMMATION A PRENDRE EN COMPTE POUR L'ASSAINISSEMENT =

1. Partie HABITATION de l'Exploitation Agricole : 50 m³ / semestre
2. Partie ETABLE de l'Exploitation Agricole : consommation pour 30 vaches

Le calcul semestriel s'établit donc ainsi :

Consom. « Habitation » : 50 m³/semestre

Consom. « Etable » calcul au prorata du nombre par rapport au volume d'eau consommé.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le conseil municipal rappelle également qu'il est possible de se mettre en conformité avec la législation agricole et qu'il sera possible, dans ce cas, de faire installer un second compteur d'eau pour bien distinguer la consommation « HABITATION » et la consommation « ETABLE ».

2011-01-009 : Travaux 2011 : demande de Subvention à l'Etat « Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux »

Le Maire présente le projet de travaux sur les bâtiments scolaires et leurs alentours (Remise en état du mur des écoles – Aire de Jeux – Réfection d'une salle pour créer

une Salle d'Accueil Extra-Scolaire). Il donne lecture des devis se rapportant à ces travaux et dont le détail est présenté ci-après :

TRAVAUX	ENTREPRISES	DEVIS HT	DEVIS TTC
Travaux de rénovation Mur Maternelle	ERONE - Goerlingen - 67	9 100,00 €	10 683,60 €
Travaux de rénovation Mur Primaire	ERONE - Goerlingen - 67	11 397,30 €	13 631,17 €
Travaux de rénovation Préau	ERONE - Goerlingen - 67	6 606,50 €	7 901,37 €
Aire de Jeux	SIATD - Russ - 67	13 899,00 €	16 811,24 €
Salle d'accueil - Evier et Sanitaires	NISSE Frères - Sarrebourg	2 038,22 €	2 437,71 €
Salle d'accueil - Conduite Chauffage	NISSE Frères - Sarrebourg	455,40 €	544,66 €
Salle d'accueil - Chauffe Eau solaire	NISSE Frères - Sarrebourg	854,45 €	1 021,92 €
Salle d'accueil - Revêtement de sol	MIL DECOR - Sarrebourg	894,19 €	943,37 €
TOTAL DE L'OPERATION		45 235,06 €	53 975,04 €

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) et qu'un dossier de demande peut être déposé en Sous-Préfecture de Sarrebourg. Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le projet des travaux mentionné ci-dessus et tel qu'il est présenté, accepte le projet chiffré,

Arrête le plan de financement des travaux comme suit : (pas d'autres subventions sollicitées) :

DEVIS HORS TAXES =	45.235,06 €
SUBVENTION DETR = 35 %	15.832,27 €
SOLDE à la charge de la Commune =	29.402,79 €
	fonds propres

Sollicite auprès de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg, pour ces travaux, la subvention de l'Etat DETR,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-01-010 : Lotissement communal LES PERDRIX : vente du terrain N° 2

CETTE DELIBERATION REMPLACE ET ANNULE LA DELIBERATION DU 15 NOVEMBRE 2010 (Modification de la Surface du Terrain)

Le Maire rappelle le projet de travaux de viabilisation de quatre parcelles pour créer le Lotissement LES PERDRIX au lieu-dit LA CHAPELLE – Section 16. Il donne état des travaux à réaliser et des réservations réceptionnées en mairie pour ces 4 terrains.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le projet de travaux et de viabilisation pour ces 4 parcelles,

VALIDE la demande d'achat de la PARCELLE LOT N° 2 d'une surface totale de 10 ares 81 ca :

DECIDE la vente de la PARCELLE LOT N° 2 à :

Monsieur MARTZLOFF Guillaume et Madame MARTZLOFF Nour

37 rue des Remparts

57400 SARREBOURG

VALIDE le prix de vente du LOT N° 2 à 3.000,00 euros HT l'are soit un prix total de :

VENTE HORS TAXE =	10,81 a X 3000,00 € =	32.430,00 euros
T V A - 19,6 % =	32.430,00 X 19,6 % =	6.356,28 euros
TOTAL TTC A PAYER=	32.430,00 + 6.356,28 =	38.786,28 euros
TOTAL A PAYER		38.786,28 euros

Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur,

AUTORISE le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Points Divers :

1. Contrôle des systèmes d'assainissement – SPANC

Le Maire informe les membres du conseil municipal que, depuis le 1er janvier 2011, les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg procèdent aux contrôles des systèmes d'assainissement des résidences de la Commune de Sarraltroff. En effet, lors de la vente d'un bien immobilier (maison individuelle ou logement en immeuble), le notaire chargé de la vente, doit solliciter légalement la commune pour connaître l'état de fonctionnement du système d'assainissement du bien vendu. Se sont donc les services techniques de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg qui procéderont, pour la commune, à ces vérifications.

2. Projet de prolongement de la Rue des Acacias vers la Rue des Vergers

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de prévoir l'acquisition de parcelles situées dans le bas de la Rue des Acacias afin de créer une voirie entre le Bas de la Rue des Acacias et la Rue des Vergers. Ce projet de création de voirie résoudra bon nombre de problèmes rapportés par les riverains de la Rue

des Acacias (impossibilité de monter la rue en période hivernale – neige et verglas – camion de ramassage des poubelles qui doit faire demi-tour en bas de rue pour remonter...).

Les demandes d'acquisition des terrains concernés sont actuellement en cours... Une délibération officielle sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

3. Bibliothèque Municipale de Prêt

Le Maire informe les membres du conseil municipal que Nadine Dresch, actuelle gérante de la Bibliothèque de Prêt de Sarraltrouff, ne peut plus, par manque de temps, exercer cette gestion (rangement de livres, déplacements à Metz et Bitche pour récupérer de nouveaux livres...) et nous a déposé sa démission à ce poste. Le maire et le conseil municipal prennent acte de cette décision en notant cependant que la bibliothèque restera ouverte aux classes de Maternelle et de Primaire des écoles de Sarraltrouff (c'est Corine Karleskind qui gère cette gestion avec les personnels enseignants et les enfants des écoles).

4. Dossier d'enquête publique « CARRIERE DE SARRALTROFF »

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le Dossier de Rapport du Commissaire Enquêteur concernant le projet d'ouverture d'une carrière à Sarraltrouff (travaux de la LGV) est actuellement en cours de finition (il devrait être transmis en mairie dans les prochains jours). Une présentation de ce rapport (en plusieurs parties) est cependant accessible sur le site internet de la Préfecture et les conseillers municipaux peuvent en prendre connaissance directement. Une réunion est prévue prochainement, après la réception écrite du rapport, pour discuter des démarches à engager pour soutenir notre refus à l'ouverture de cette carrière.

5. Personnel Communal – mise en place du 13^e mois (régime indemnitaire)

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur la possibilité de mettre en place, pour les agents titulaires et non titulaires de la commune, le paiement d'une prime de type « 13^e MOIS » ou « Régime Indemnitaire ». Il rappelle que la législation mentionne que c'est le Conseil Municipal qui doit délibérer officiellement pour attribuer les différentes primes aux agents communaux. Après discussion et avis de chacun, le conseil municipal charge le maire d'étudier les différentes possibilités de mise en place de ce complément de rémunération.

Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

11 MARS 2011

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 13 - Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Alain Schwartzberger, Geoffroy Albert (20h30), Rabin André, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Schaeffer Jean-Marie, Wagner Dimitri, Roth Marie-Thérèse, Dresch Nadine,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand KUGLER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Jacob Linda, Kern Olivier,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

2011-02-011 : Dossier « CARRIERE A SARRALTROFF » - Retrait du projet

Points Divers :

1. Organisation d'un Repas « FIN DE CARRIERE »
2. Distribution de tracts pour informer-remercier les habitants de Sarraltrouff
3. Courriers de remerciements aux élus qui nous ont soutenus
4. Organisation du Repas du 3^e âge

2011-02-011 : Dossier « CARRIERE A SARRALTROFF » - Retrait du projet

Le Maire rappelle le projet de carrière sur le ban communal de Sarraltrouff (Forêt Privée PAX), carrière qui devait fournir des matériaux pour la construction de la LGV-EST sur le Lot 41. Ce projet avait été soumis à Enquête Publique en octobre – novembre 2010. Le Commissaire Enquêteur, avait formulé, dans son rapport d'enquête, un « avis favorable avec réserves » pour l'ouverture de cette carrière. Le Maire rappelle également aux conseillers municipaux, la réunion de concertation qui s'est déroulée en Sous-Préfecture de Sarrebourg le LUNDI 7 MARS 2011 à 16h00, en

présence des représentants de RFF PARIS (Réseau Ferré de France), de l'Entreprise GUINTOLI (titulaire du marché de travaux et pétitionnaire pour l'ouverture de la carrière en question), de l'Etat (les Sous-Préfets de Sarrebourg et de Château-Salins) et d'une partie du Conseil Municipal de Sarraltrouff. Il évoque les discussions et les échanges entre les différents intervenants et la décision proposée par RFF et GUINTOLI de retirer leur projet de carrière sur le ban de Sarraltrouff, ceci au vu des nombreux avis « contre le projet » déposés lors de l'enquête publique administrative. Le Maire précise également que cette décision a été longuement étudiée par le titulaire du marché de travaux (Guintoli pour RFF) et qu'il s'avère que, dans les déblais actuellement retirés entre Sarraltrouff et Dolving, il a été constaté que les matériaux étaient tout à fait conformes aux normes sollicitées pour les travaux en question et qui, à l'origine, auraient dû être excavés de la carrière projetée. Les matériaux nécessaires pouvant donc être récupérés directement dans les tranchées du tracé de la LGV-EST, le projet de carrière n'a plus lieu d'exister.

Chaque conseiller municipal donne alors son sentiment sur ce dossier et sur la décision en total accord avec les souhaits de la commune et qui a été proposée et validée lors de la réunion du 7 mars 2011.

Le maire ajoute cependant qu'il sera nécessaire de signer / rectifier certains arrêtés municipaux pour faciliter les travaux de construction de la LGV-EST en cours actuellement sur le ban communal, notamment pour la fermeture-déviations de la Liaison Cyclable Sarraltrouff-Sarrebourg, l'accès aux forêts coté sud-ouest, et l'arrêté municipal du 02/06/2010 relatif aux bruits lors de travaux et chantiers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SE DECLARE entièrement satisfait de la décision proposée par RFF et GUINTOLI, à savoir le retrait définitif du projet de carrière sur le ban communal de Sarraltrouff, PREND ACTE de leur demande de modification d'arrêtés (comme mentionné ci-dessus),

REMERCE vivement et chaleureusement chaque personne ayant soutenu notre combat contre l'ouverture de cette carrière (habitants, élus locaux...),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Points Divers :

1. Organisation d'un Repas « FIN DE CARRIERE »

Le Maire propose aux conseillers municipaux, suite à la délibération qui vient d'être entérinée et concernant le retrait du projet de carrière sur le ban communal de Sarraltrouff, d'organiser une cérémonie pour fêter l'évènement (repas animé musicalement). Une liste de personnes à convier à cette occasion est dressée. La date, pour ce repas festif, est fixée au SAMEDI 16 AVRIL 2011 en soirée. Une réunion sera prochainement organisée pour régler les derniers détails de cette manifestation.

2. Distribution de tracts pour informer-remercier les habitants de Sarraltrouff

Le Maire sollicite également les conseillers municipaux pour la préparation et la distribution d'un petit tract informant la population de Sarraltrouff de notre victoire dans ce combat et le retrait définitif du projet de carrière. André Rabin se chargera de la préparation du document qui sera distribué dans toutes les boîtes à lettres de la commune (après bien sur, réception du compte-rendu de la réunion du 7 mars 2011 en Sous-Préfecture de Sarrebourg et validant les décisions prises à cette occasion).

3. Courriers de remerciements aux élus qui nous ont soutenus

Comme les tracts distribués dans les boîtes à lettres de Sarraltrouff, il sera nécessaire de diffuser l'information « FIN DE CARRIERE » auprès des différents élus qui nous ont soutenus lors de notre combat contre le projet de carrière à Sarraltrouff. Une liste sera établie prochainement et des courriers seront transmis dans cette optique.

4. Organisation du Repas du 3^e âge

Le Maire rappelle que le repas du 3^e Age sera organisé le DIMANCHE 27 MARS 2011 à 12h00 à la Salle des Fêtes de Sarraltrouff. Une réunion est programmée prochainement pour préparer cette journée.

25 MARS 2011

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 12 - Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Alain Schwartzberger, Geoffroy Albert, Kern Olivier, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Schaeffer Jean-Marie, Dresch Nadine,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand KUGLER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Wagner Dimitri, Jacob Linda, Roth Marie-Thérèse

rèse,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Avant d'entamer l'Ordre du Jour, le Maire expose quelques communications :

Les travaux de la LGV EST sont en forte reprise suite à nos diverses autorisations (bloquées jusqu'au retrait du projet de carrière) = Arrêté pour la Route de Dolving – Arrêté pour la Liaison Cyclable.

Le Repas des Séniors aura lieu ce DIMANCHE 27 MARS. Environ 110 personnes s'y sont inscrites.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

2011-03-012 : Dossier MONTERO – Travaux dans la Rue de la Fontaine

2011-03-013 : Mise en place du Régime Indemnitaire – I.E.M.P.

2011-03-014 : Circulation dans la Rue des Vergers

2011-03-015 : Redevance d'Assainissement 2011

2011-03-016 : Achat d'un terrain au Conseil de Fabrique – Rue des Acacias

2011-03-017 : Travaux de restauration des Boiseries LABROISE de l'Eglise

Points Divers :

1. Voyage Scolaire – Demande d'aide financière

2. Proposition de contrat d'entretien pour le système d'alarme de l'Ecole

3. Prévision des travaux 2011

2011-03-012 : Dossier MONTERO – Travaux dans la Rue de la Fontaine

Le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de voirie réalisés en 2007-2008 dans la Rue de la Fontaine par l'Entreprise MONTERO de Sarrebourg. Il informe les conseillers municipaux que plusieurs malfaçons ont été constatées dans la rue, notamment les cerclages des regards de visites (et autres...) et que les travaux de réparation n'ont pas été réalisés par l'entreprise durant le délai légal d'un an à compter de la réception des travaux. Il ajoute que l'Entreprise MONTERO est actuellement en cours de liquidation judiciaire et qu'il subsiste une retenue de garantie à la Trésorerie de Fénétrange depuis les mandaterments et paiements des travaux correspondants. Il propose aux conseillers municipaux d'utiliser cette Retenue de Garantie pour réaliser les réparations des malfaçons constatées dans la Rue de la Fontaine. Le montant de la retenue de garantie, en compte à la Trésorerie de Fénétrange, s'élève à 6.385,75 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE des travaux de réparation à réaliser dans la Rue de la Fontaine,

DECIDE DE NE PAS LIBERER la retenue de garantie, d'un montant total de 6.385,75 euros correspondant à ce dossier de travaux, ceci car les malfaçons constatées dans le délai légal d'un an n'ont pas été réfectionnées par l'Entreprise MONTERO, actuellement en Liquidation Judiciaire,

DECIDE D'UTILISER cette somme à disposition pour réaliser les travaux de remise en état de la Rue de la Fontaine,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-03-013 : Mise en place du Régime Indemnitaire – I.E.M.P.

Le Maire informe le Conseil Municipal que :

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88 ;

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

il est possible de mettre en place le REGIME INDEMNITAIRE pour les agents communaux (titulaires et non titulaires). Après étude du dossier, il s'avère que l'attribution de l'INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES (IEMP) représente, pour les agents, un acquis social non négligeable. Le Maire informe ensuite les membres présents que le Conseil Municipal fixe la nature, les conditions d'attribution et le montant des indemnités applicables aux agents. Les attributions indivi-

duelles sont de la compétence de l'autorité territoriale dans le respect des critères définis par l'assemblée. Le Maire propose donc d'instituer, à compter du 1er JANVIER 2011, le régime indemnitaire (IEMP) au profit des agents dans les conditions suivantes :

Grades concernés par l'IEMP	Taux moyen de référence annuel *
FILIERE ADMINISTRATIVE – Secrétaire de Mairie (A)	1.372,04 €
FILIERE TECHNIQUE – Adj. Tech. Principal (1 et 2 Cl)	1.158,61 €
FILIERE TECHNIQUE – Adj. Tech. 2° Cl.	1.143,37 €

*Valeurs au 01/01/2011

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE l'attribution, à compter du 1er JANVIER 2011, de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP) aux agents relevant des cadres d'emploi mentionnés ci-dessus,

FIXE les taux moyens de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures comme suit (notés dans les arrêtés d'attribution respectifs) :

Filière Administrative = Secrétaire de Mairie (A) :
Taux pour atteindre le montant du brut mensuel

Filière Technique = Adj. Tech. Principal (1 et 2) :
Taux pour atteindre le montant du brut mensuel

Filière Technique = Adj. Tech. 2° classe :
Taux pour atteindre le montant du brut mensuel

FIXE en cas de maladie de l'agent, les critères d'attribution comme ceci : « réduction au prorata du nombre de jours d'absence dans la période concernée »,

DECIDE que l'IEMP sera versée, par ajout sur le BRUT MENSUEL, par semestre (salaire de JUIN et salaire de DECEMBRE) avec éventuellement un rappel en cas de revalorisation indiciaire en fin d'année,

DECIDE le maintien de l'IEMP durant les congés annuels légaux (annuels, formation...),

DECIDE que l'IEMP sera versée aux agents non titulaires, stagiaires, titulaires, temps complet, temps non complet, au prorata de la durée hebdomadaire légale de travail et du temps partiel effectué par chaque agent,

DECIDE d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de ces indemnités au budget de la commune et charge le Maire de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par la présente délibération,

DECIDE que les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat et au prorata de la durée de travail hebdomadaire (ou subiront le même pourcentage d'augmentation),

CHARGE le Maire de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés par la réglementation et des critères d'attribution retenus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-03-014 : Circulation dans la Rue des Vergers

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de voirie dans la Rue des Vergers qui sont maintenant achevés, il est possible de définir une règle de circulation à mettre en place. Après échange de vues des conseillers municipaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer comme suit la réglementation de circulation dans la RUE DES VERGERS :

INTERDIT aux + de 3,5 tonnes en transit (sens « montée » et « descente ») : autorisé pour « livraisons »,

RETRAIT du SENS INTERDIT SAUF RIVERAINS situé sur le haut de la rue,

FIXE la limitation de vitesse à 30 km/h dans les deux sens,

FIXE une priorité des véhicules montant la Rue,

DECIDE de mettre en place en miroir au bas de la Rue pour améliorer la visibilité au carrefour de la RUE DE SARREBOURG.

Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Commune et l'arrêté municipal sera signé prochainement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-03-015 : Redevance d'Assainissement 2011

Le Maire, chiffres à l'appui, expose au Conseil Municipal les sommes encaissées par

Conseil Municipal délibère pour fixer le prix de vente à l'are des parcelles de ce lotissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, considérant qu'il est important, vue la demande constante en Mairie, de réaliser des parcelles à bâtir :

PREND ACTE des travaux réalisés,

FIXE le prix de vente des parcelles du Lotissement LES PERDRIX à 3.588,00 euros l'are,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-04-019 : Lotissement LES PERDRIX - Vente du terrain N° 1

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 15 NOVEMBRE 2010

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que les travaux de viabilisation du Lotissement « LES PERDRIX », composé de quatre parcelles au lieu-dit La Chapelle sont achevés et qu'il est possible maintenant de procéder à la vente des 4 terrains à bâtir.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE la demande d'achat de la PARCELLE LOT N° 1 d'une surface totale de 10 ares 24 ca :

DECIDE la vente de la PARCELLE LOT N° 1 à :

Monsieur Frédéric JAXEL et Mademoiselle Christine POIROT

Villa Bel Air - 2 rue des Bouleaux

57445 REDING

VALIDE le prix de vente du LOT N°1 à 3.588,00 euros l'are soit un prix total de :

TOTAL A PAYER = 3.588,00 x 10,24 ares = 36.741,12 euros

Les frais de notaire sont à la charge des acheteurs,

AUTORISE le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-04-020 : Lotissement LES PERDRIX - Vente du terrain N° 2

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 7 FEVRIER 2011

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que les travaux de viabilisation du Lotissement « LES PERDRIX », composé de quatre parcelles au lieu-dit La Chapelle sont achevés et qu'il est possible maintenant de procéder à la vente des 4 terrains à bâtir.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE la demande d'achat de la PARCELLE LOT N° 2 d'une surface totale de 10 ares 81 ca :

DECIDE la vente de la PARCELLE LOT N° 2 à :

Monsieur MARTZLOFF Guillaume et Madame MARTZLOFF Nour

37 rue des Remparts

57400 SARREBOURG

VALIDE le prix de vente du LOT N°2 à 3.588,00 euros l'are soit un prix total de :

TOTAL A PAYER = 3.588,00 x 10,81 ares = 38.786,28 euros

Les frais de notaire sont à la charge des acheteurs,

AUTORISE le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-04-021 : Lotissement LES PERDRIX - Vente du terrain N° 4

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 15 NOVEMBRE 2010

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que les travaux de viabilisation du Lotissement « LES PERDRIX », composé de quatre parcelles au lieu-dit La Chapelle sont achevés et qu'il est possible maintenant de procéder à la vente des 4 terrains à bâtir.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE la demande d'achat de la PARCELLE LOT N° 4 d'une surface totale de 10 ares 35 ca :

DECIDE la vente de la PARCELLE LOT N° 4 à :

Monsieur HACQUARD Ludovic et Mademoiselle SCHIESER Elodie

23 route de Nancy

57445 REDING

VALIDE le prix de vente du LOT N°4 à 3.588,00 euros l'are soit un prix total de :

TOTAL A PAYER = 3.588,00 x 10,35 ares = 37.135,80 euros

Les frais de notaire sont à la charge des acheteurs,

AUTORISE le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-04-022 : Circulation dans la Rue des Vergers

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 25 MARS 2011

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de voirie dans la Rue des Vergers qui sont maintenant achevés, il est possible de définir une règle de circulation à mettre en place. Un récent courrier, signé par les habitants de la Rue des Vergers, nous signale que de plus en plus de véhicules (voitures et camions) descendent la Rue des Vergers à vitesse très élevée négligeant ainsi la sécurité des riverains. Par ce courrier, les riverains sollicitent le Conseil Municipal afin qu'il remette en place le « SENS INTERDIT » en haut de la Rue des Vergers.

Après échange de vues des conseillers municipaux, et pour des raisons évidentes de sécurité de circulation, il a été décidé d'interdire toute circulation dans le sens Rue de Hilbesheim à Rue de Sarrebourg. La rue sera donc en SENS UNIQUE dans la montée (pour tous les usagers et les riverains de la rue). Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide donc de fixer comme suit la réglementation de circulation dans la RUE DES VERGERS :

MISE EN PLACE d'un SENS INTERDIT (sans autorisation « SAUF RIVERAINS ») situé sur le haut de la rue (plus aucun véhicule ne sera autorisé à descendre la Rue des Vergers qui passera donc en SENS UNIQUE dans la MONTEE),

CIRCULATION INTERDITE aux + de 3,5 tonnes en transit (ils seront uniquement autorisés pour les « livraisons » avec un dégagement par le haut de la rue après livraison),

CONFIRME la limitation de vitesse à 30 km/h dans la montée (un panneau « ZONE 30 » est déjà en place),

Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Commune et l'arrêté municipal sera signé prochainement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-04-023 : Vote des 4 Taxes - Année 2011

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les prévisions de recettes pour les 4 taxes concernant l'ANNEE 2011 et précise que le mode de calcul a été modifié par la Loi de Finances 2011 et la Fiscalité Directe Locale (Communes - Communautés de Communes - Départements).

Après délibération, le Conseil Municipal est d'avis de valider le taux des 4 taxes locales pour l'année 2011 comme suit :

Taxe d'Habitation	14,18 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	8,50 %
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	31,46 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17,70 %

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-04-024 : Comptes de Gestion - Année 2010

Le Maire fait part aux Membres du Conseil des sommes figurant dans les quatre comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement « LES PRUNELLES » + Budget Annexe Lotissement « LES PERDRIX » + Budget Annexe Assainissement) pour les opérations comptables de l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les quatre comptes de gestion 2010 présentés par le Receveur Municipal de FENETRANGE.

2011-04-025 : Compte Administratif COMMUNE 2010

		PREVU 2010	REALISE 2010	RESULTAT 2010
Fonctionnement	Dépenses	917 719,00 €	282 111,92 €	EXCEDENT
	Recettes	917 719,00 €	419 739,58 €	137 627,66 €
Investissement	Dépenses	960 048,00 €	434 988,58 €	DEFICIT
	Recettes	960 048,00 €	232 281,93 €	- 202 706,65 €
Résultat des deux sections			DEFICIT	- 65 078,99 €

RESULTAT D'EXECUTION				
	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture de l'exercice 2010
Investissement	22 097,90 €	- €	202 706,65 €	- 180 608,75 €
Fonctionnement	411 769,52 €	- €	137 627,66 €	549 397,18 €
TOTAL	433 867,42 €	- €	65 078,99 €	368 788,43 €

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture de l'exercice 2010
Investissement	- €	- €	8 350,25 €	- 8 350,25 €
Fonctionnement	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	- €	8 350,25 €	- 8 350,25 €

2011-04-026 : Compte Administratif BOIS ET FORETS 2010

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Bois et Forêts pour les opérations effectuées durant l'année 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2010 pour le Budget Annexe Bois et Forêts faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2010	REALISE 2010	RESULTAT 2010
Fonctionnement	Dépenses	126 563,00 €	27 014,83 €	EXCEDENT
	Recettes	126 563,00 €	37 699,76 €	10 684,93 €
Investissement	Dépenses	31 872,00 €	13 284,16 €	DEFICIT
	Recettes	31 872,00 €	- €	- 13 284,16 €
Résultat des deux sections			DEFICIT	- 2 599,23 €

2011-04-029 : Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2010

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2010 pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2010	REALISE 2010	RESULTAT 2010
Fonctionnement	Dépenses	112 609,00 €	30 706,28 €	EXCEDENT
	Recettes	112 609,00 €	36 970,15 €	6 263,87 €
Investissement	Dépenses	459 836,00 €	311 701,94 €	EXCEDENT
	Recettes	459 836,00 €	389 772,84 €	78 070,90 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	84 334,77 €

RESULTAT D'EXECUTION				
	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture de l'exercice 2010
Investissement	30 612,11 €	- €	13 284,16 €	17 327,95 €
Fonctionnement	88 563,21 €	- €	10 684,93 €	99 248,14 €
TOTAL	119 175,32 €	- €	2 599,23 €	116 576,09 €

RESULTAT D'EXECUTION				
	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture de l'exercice 2010
Investissement	- 102 868,24 €	- €	78 070,90 €	- 24 797,34 €
Fonctionnement	42 538,34 €	42 538,34 €	6 263,87 €	6 263,87 €
TOTAL	- 60 329,90 €	42 538,34 €	84 334,77 €	- 18 533,47 €

2011-04-027 : Compte Administratif LOT LES PRUNELLES 2010

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES pour les opérations effectuées durant l'année 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2010 pour le Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2010	REALISE 2010	RESULTAT 2010
Fonctionnement	Dépenses	50 142,73 €	50 132,98 €	DEFICIT
	Recettes	50 142,73 €	49 112,98 €	- 1 020,00 €
Investissement	Dépenses	50 132,73 €	- €	EXCEDENT
	Recettes	50 132,73 €	50 132,73 €	50 132,73 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	49 112,73 €

2011-04-030 : Affectation du Résultat COMMUNE 2010

Le Conseil Municipal :

après avoir constaté les résultats figurant sur le Compte Administratif COMMUNE pour l'exercice 2010,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2010 pour la section d'investissement est de : - 180.608,75 €,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2010 pour la section de fonctionnement est de : + 549.397,18 €,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2010, d'un montant de : 180.608,75 €,
- ~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 97.165,00 €
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 271.623,43 €.
- ~ affectation complémentaire de réserve : 0,00 €

RESULTAT D'EXECUTION				
	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture de l'exercice 2010
Investissement	- 50 132,73 €	- €	50 132,73 €	- €
Fonctionnement	1 020,00 €	- €	1 020,00 €	- €
TOTAL	- 49 112,73 €	- €	49 112,73 €	- €

2011-04-031 : Affectation du Résultat BOIS ET FORETS 2010

Le Conseil Municipal :

après avoir constaté les résultats figurant sur le Compte Administratif BOIS ET FORETS pour l'exercice 2010,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2010 pour la section d'investissement est de : + 17.327,95 €,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2010 pour la section de fonctionnement est de : + 99.248,14 €,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2010, d'un montant de : 0,00€,
- ~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 00,00 €
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : 17.327,95 €,

2011-04-028 : Compte Administratif LOT LES PERDRIX 2010

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PERDRIX pour les opérations effectuées durant l'année 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2010 pour le Budget Annexe Lotissement LES PERDRIX faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2010	REALISE 2010	RESULTAT 2010
Fonctionnement	Dépenses	240 010,00 €	8 350,25 €	DEFICIT/ EXCE
	Recettes	240 010,00 €	8 350,25 €	- €
Investissement	Dépenses	100 000,00 €	8 350,25 €	DEFICIT
	Recettes	100 000,00 €	- €	- 8 350,25 €
Résultat des deux sections			DEFICIT	- 8 350,25 €

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 99.248,14 €,

~ affectation complémentaire de réserve : 0,00 €

2011-04-032 : Affectation du Résultat LOT LES PERDRIX 2010

NEANT

2011-04-033 : Affectation du Résultat ASSAINISSEMENT 2010

Le Conseil Municipal :

après avoir constaté les résultats figurant sur le Compte Administratif B A ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2010,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2010 pour la section de fonctionnement est de : - 24.797,34 €,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2010 pour la section de fonctionnement est de : + 6.263,87 €,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2010, d'un montant de : 6.263,87 €,

~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 €

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 00,00 €.

~ affectation complémentaire de réserve : 0,00 €

2011-04-034 : Budget Primitif COMMUNE 2011

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2011, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	755 458,00 €	755 458,00 €
	Recettes	755 458,00 €	755 458,00 €
Investissement	Dépenses	1 016 328,00 €	1 016 328,00 €
	Recettes	1 016 328,00 €	1 016 328,00 €

2011-04-035 : Budget Primitif BOIS ET FORETS 2011

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe FORETS 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe FORETS 2011, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	159 648,00 €	159 648,00 €
	Recettes	159 648,00 €	159 648,00 €
Investissement	Dépenses	17 327,00 €	17 327,00 €
	Recettes	17 327,00 €	17 327,00 €

2011-04-036 : Budget Primitif LOT LES PERDRIX 2011

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PERDRIX 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PERDRIX 2011, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	238 361,00 €	238 361,00 €
	Recettes	238 361,00 €	238 361,00 €
Investissement	Dépenses	106 702,00 €	106 702,00 €
	Recettes	106 702,00 €	106 702,00 €

2011-04-037 : Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2011

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2011, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	95 234,00 €	95 234,00 €
	Recettes	95 234,00 €	95 234,00 €
Investissement	Dépenses	70 198,00 €	70 198,00 €
	Recettes	70 198,00 €	70 198,00 €

Points Divers :

1. Enquête Publique sur l'Aménagement Foncier du ban communal

Le Maire rappelle au conseil municipal les dates de l'Enquête Publique sur l'Aménagement Foncier du ban communal (remembrement) qui présente le nouveau parcelaire aux propriétaires fonciers. L'enquête publique se déroule en Mairie de Sarraltroff du MERDREDI 27 AVRIL 2011 au VENDREDI 27 MAI 2011. Les plans et les états de propriété sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture au public.

2. Visite des ouvrages de la LGV EST - Sortie en Bus le 14 mai 2011

Le maire rappelle la proposition faite par RFF (Monsieur CUCARRONI) et par INEXIA (Monsieur NICOLAS) de visiter, au cours d'un circuit en bus, les ouvrages réalisés sur la 1ère phase de la LGV EST (vers Reims et Verdun). La date choisie par le conseil municipal est le SAMEDI 14 MAI prochain la journée.

3. Reprise des activités du Foyer Saint Michel

Monsieur André Rabin, élu Président du Foyer Saint Michel (réunion du Foyer en date du 13 mai dernier), présente les nouvelles activités proposées par le Foyer dans le cadre de la reprise de ses animations pour les habitants (adultes et enfants) de la commune. Vu l'heure tardif, ce point a été reporté à une prochaine réunion.

4. Intercommunalité - Nouvelle carte des COM COM au 1^{er} janvier 2012

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le Préfet de la Moselle a procédé, tout récemment, à une ébauche de nouvelle carte départementale présentant les limites des nouvelles Communautés de Communes qui seront effectives au 1er JANVIER 2012. D'après la Carte, Sarraltroff quittera la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et serait rattaché à la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange (continuité des communes membres). Une réunion sera organisée prochainement pour discuter de ce dossier.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 00 h 15.

17 JUIN 2011

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 12 - Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Alain Schwartzenberger, Hajduk André, Geoffroy Albert, Rabin André, Wagner Dimitri, Kern Olivier, Schaeffer Jean-Marie, Roth M-Thérèse, Dresch Nadine,

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégoire WEBER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Bertrand Kugler, Dietrich Raphaël, Jacob Linda,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

2011-05-038 : Lotissement LES PERDRIX – Avenant 1 = Voirie Provisoire

2011-05-039 : Lotissement LES PERDRIX – Avenant 2 = Réseau d'Eau

2011-05-040 : Circulation dans la Rue des Vergers

2011-05-041 : Forêt Communale – Travaux d'exploitation 2012

2011-05-042 : Forêt Communale – Destination des coupes 2012

2011-05-043 : Forêt Communale – Etat d'Assiette 2013

2011-05-044 : Plan Communal de Sauvegarde

2011-05-045 : Réforme de l'Intercommunalité – Avis sur la proposition C D C I

2011-05-046 : Remembrement de la Commune – Réserves Foncières

2011-05-047 : Vente d'une parcelle communale - Rue de Goerlingen

Points Divers :

1. Renouvellement du Mobilier aux Ecoles
2. Travaux sur la LGV EST – Pente des buttes de terre
3. Ouverture d'un Centre Aéré en AOUT 2011 (Foyer Saint Michel)

2011-05-038 : Lotissement LES PERDRIX – Avenant 1 = Voirie Provisoire

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que plusieurs travaux supplémentaires sont à prévoir au niveau du Lotissement Communal LES PERDRIX (voiries – accès piétonniers...). Il s'agit de :

LOT N°1	VOIRIE PROVISOIRE
	Titulaire du Marché SCRE – 57 HERANGE
	Pour un montant de + 16.377,67 € HT
	Portant le total du marché à : 106.524,84 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE l'Avenant N° 1 pour le LOT N° 1 présenté ci-dessus,

VALIDE son mandatement sur le budget annexe LOTISSEMENT LES PERDRIX,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier (avenant et mandats).

2011-05-039 : Lotissement LES PERDRIX – Avenant 2 = Réseau d'Eau

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que plusieurs travaux supplémentaires sont à prévoir au niveau du Lotissement Communal LES PERDRIX (bouclage du réseau d'eau AEP...). Il s'agit de

LOT N°2	RESEAU D'EAU AEP
	Titulaire du Marché : REICHART - 57 SARREBOURG
	Pour un montant de + 3.855,30 € HT
	Portant le total du marché à : 22.796,30 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE l'Avenant N° 1 pour le LOT N° 2 présenté ci-dessus,

VALIDE son mandatement sur le budget annexe LOTISSEMENT LES PERDRIX,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier (avenant et mandats).

2011-05-040 : Circulation dans la Rue des Vergers

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 29 AVRIL 2011

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de voirie dans la Rue des Vergers, qui sont maintenant achevés, il est possible de définir une règle de circulation à mettre en place. Il ajoute que les habitants de la Rue des Vergers souhaitent vivement l'instauration d'une circulation « SENS INTERDIT SAUF RIVERAINS » dans le sens de la descente afin de limiter le nombre croissant de véhicules descendant la rue (Hilbesheim – Goerlingen). Plusieurs conseillers municipaux rappellent que les travaux de la Rue des Vergers, d'un montant total de plus de 300.000 euros, ont été étudiés pour permettre un sens de circulation dans la descente (installation de chicanes et de ralentisseurs très coûteux) et qu'il est donc inopportun de modifier maintenant ce projet suite à la demande expresse de quelques habitants. Ils ajoutent également qu'il s'agit d'une voie communale et non d'une rue privée... Les conseillers municipaux notent également le coût élevé d'acquisition des panneaux de signalisation d'un montant de 2.387,00 € TTC).

Après échange de vues des conseillers municipaux, le Conseil Municipal, après délibération, par 9 VOTES « POUR » et 3 VOTES « CONTRE » (pour les raisons énumérées ci-dessus) : décide de réglementer comme suit la circulation dans la RUE DES VERGERS :

INSTALLATION d'un SENS INTERDIT SAUF RIVERAINS dans le sens de la descente (seuls les riverains – adresse de carte grise faisant foi – seront autorisés à descendre la rue),

INTERDIT aux + de 3,5 tonnes en transit (sens « montée ») : autorisé pour « livraisons »

AUTORISE la circulation dans les deux sens aux véhicules de services (secours – poubelles),

FIXE la limitation de vitesse à 30 km/h dans les deux sens,

FIXE, au niveau des chicanes, la priorité aux véhicules montant la Rue,

DECIDE de mettre en place un miroir au bas de la Rue pour améliorer la visibilité au carrefour de la RUE DE SARREBOURG.

NOTE qu'il s'agit là de la dernière décision sur ce sujet (plus aucune discussion n'interviendra dans le futur sur ce dossier).

Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Commune et l'arrêté municipal sera signé très prochainement. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-05-041 : Forêt Communale – Travaux d'exploitation 2012

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la programmation des travaux sylvicoles à réaliser dans la forêt communale de Sarraltroff au cours de l'exercice 2012 et l'état des coupes à prévoir au cours du même exercice à savoir (dans les parcelles 2-9-10) =

Volumes prévisionnels façonnés	430 m ³	(bois d'œuvre)
Volumes prévisionnels de bois d'industrie	83 m ³	(bois d'industrie)
Volumes prévisionnels de bois de feu	26 m ³	(bois chauffage)
Volumes prévisionnels non façonnés (Menus produits)	593 stères (non façonnés)	
Coupes et ventes sur pied (Prévisions)	165 stères (menus produits)	
Estimation de la recette brute HT se rapportant à ces travaux	38.828,00 €	
	+ 808,00 €	
	RECETTE TOTALE =	39.636,00 €
Estimation de la dépense totale se rapportant à ces travaux	- 13.800,00 €	(hors TVA)
Estimation de la recette nette totale	= 25.836,00 €	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTE le programme de travaux sylvicoles ainsi que la prévision des coupes pour l'année 2012 tel qu'ils ont été présentés par les services de l'ONF,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-05-042 : Forêt Communale – Destination des coupes 2012

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2012 comme suit :

COUPES N° 2-9-10 VENTES DE GRUMES FACONNEES ET VENTE DE GRE A GRE de produits sur pied ou délivrance de HOUPIERS ou de STERES FACONNES,

CONFIE l'exploitation des grumes et du bois de chauffage à une entreprise autre que l'ONF et désigne l'ONF maître d'œuvre,

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais d'exploitation (façonnage et débardage),

FIXE le prix de vente des stères façonnés à 45,00 €uros le stère, (QUARANTE CINQ EUROS),

LES GRUMES seront vendues par l'ONF par vente ou contrat d'approvisionnement, si la vente se fait par contrat d'approvisionnement, l'ONF prélèvera 1% du montant de la vente pour « frais de vente groupée »,

DECIDE que les produits ainsi que les découpes seront désignés en collaboration avec l'Agent ONF,

FIXE la mise à prix (vente aux enchères) des HOUPIERS (bois de nettoyage Menus Produits) à 11,00 €uros HT le stère, (ONZE EUROS HT),

PREND ACTE que les lots de fonds de coupes seront réalisés par l'ONF aux tarifs suivants :

Matérialisation des lots :	1,60 € HT le stère,
Réception des lots :	0,90 € HT le stère,
Facturation des lots :	0,00 € le stère (réalisé par la Mairie),

2011-05-043 : Forêt Communale – Etat d'Assiette 2013

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir déli-

béré, à l'unanimité :

APPROUVE l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2013 des coupes suivantes = PARCELLES 15 A - 11 - 1 - 8 - 18.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-05-044 : Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le dossier du Plan Communal de Sauvegarde (et plan intercommunal de sauvegarde) préparé par les Services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg avec le Bureau d'Etudes RISK PARTENAIRES. Ce dossier reprend les démarches à suivre en cas de sinistre sur la commune (inondations, tempête, accident technologique, locaux à mettre à disposition,...).

Le Conseil Municipal, après délibération :

VALIDE le Document « PLAN COMMUNAL et INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE » préparé par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg,

AUTORISE le Maire à signer l'arrêté d'adoption correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-05-045 : Réforme de l'Intercommunalité – Avis sur la proposition C D C I

Monsieur le Maire présente le dossier, émis par Monsieur le Préfet de la Moselle, concernant le projet de nouveau Schéma Départemental de l'Intercommunalité préparé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Ce projet, réalisé sans concertation avec les communes concernées, propose que la Commune de Sarraltroff quitte la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg pour rejoindre la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de débattre sur ce sujet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CONSTATE :

le manque certain de concertation et de consultation des communes concernées par un changement d'EPCI,

que les services de la Préfecture (CDCI) mettent les communes concernées devant le « fait accompli » ne laissant aucunement la possibilité de prendre une décision personnelle,

que la Commune de Sarraltroff est membre de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg depuis 1998 et qu'à l'époque de cette décision, c'est bien la commune qui pouvait opter pour son intégration dans tel ou tel EPCI,

les lourds travaux déjà entrepris avec la Com. Com. de l'Agglomération de Sarrebourg (comme les travaux d'assainissement en cours actuellement par exemple).

De ce fait, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

REJETTE FORMELLEMENT le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'il est présenté par les Services de la Préfecture,

REFUSE son « intégration de force » dans la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange,

SOUHAITE que la décision finale revienne, comme cela était le cas à l'époque, aux communes concernées par des éventuels changements d'EPCI,

DEMANDE EXPRESSEMENT son maintien, pour des raisons économiques évidentes (travaux en cours...), dans la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-05-046 : Remembrement de la Commune – Réserves Foncières

Monsieur le Maire fait état de la lettre reçue du Président de la commission communale d'aménagement foncier de SARRALTROFF qui fait état de la possibilité, dans le cadre de l'Aménagement Foncier du Ban Communal, de constituer une réserve foncière destinée à l'exécution ultérieure de projets communaux ou intercommunaux d'équipement, d'aménagement, de protection et de gestion de l'environnement et des paysages ou de prévention des risques naturels, en application des articles L.123-27 à L.123-31 du Code Rural.

Une demande expresse doit être présentée et transmise au Président de la commission communale mentionnée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. demande que soient attribuées, à la commune, les parcelles mentionnées ci-dessous :

Section	N°	Surface (m²)	Nature
18	25	994	Boisement
18	49	1852	Boisement
18	51	7887	Boisement
19	71	3295	Marais
20	12	11274	Zone humide
20	18	7556	Zone humide
20	40	666	Zone humide
21	1	2920	Boisement
21	6	63425	Boisement
23	149	13545	Boisement
22	94	3274	Atelier municipal
22	165	11277	Parking terrain de sports
23	55	3669	Boisement
23	135	1135	Stockage de grumes
24	3	24330	Boisement

2. si les apports de la commune se révèlent insuffisants, la commune demande que le complément soit prélevé sur le périmètre, dans la limite de 2 % du territoire aménagé,

3. s'engage à inscrire à son budget les crédits nécessaires à l'acquisition de ces parcelles.

2011-05-047 : Vente d'une parcelle communale - Rue de Goerlingen

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande d'achat, émise par Monsieur KOCH Jean-François et son épouse Madame KOCH née BLETTNER Elisabeth, domiciliés à SARRALTROFF - 15 rue de Goerlingen - d'une parcelle communale située contiguë à leur propriété et cadastrée :

SECTION 01 N° (provisoire - en cours de numérotation) 01

d'une surface totale de = 0,88 are

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur cette vente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTE la vente de la parcelle mentionnée ci-dessus à Monsieur et Madame KOCH Jean-François,

FIXE le prix de vente de la parcelle à 1.000,00 € l'are AVEC UN MINIMUM DE 1.000,00 € la vente soit un prix global pour cette vente de MILLE EUROS,

DECIDE que les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de l'acheteur,

AUTORISE le Maire ou son représentant (Adjoint) à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Points Divers :

1. Renouvellement du mobilier aux écoles

Le Maire précise aux membres du conseil qu'il est possible d'effectuer le renouvellement du mobilier des classes de CP (Classe de Mme Seyer) et MATERNELLE (Classe de Mme GERMAIN) par l'achat de tables et chaises ergonomiques et réglables en hauteur. Une offre de prix a été réceptionnée par la Sarl KIRCHNER de Sarrebourg pour cette acquisition.

Les tables et chaises ont été commandées et seront livrées durant les vacances scolaires d'été.

2. Travaux sur la LGV EST – Pente des buttes de terre

Le Maire informe les conseillers municipaux d'une demande émise par RFF et INEXIA concernant l'aménagement paysager de la butte de terre située au Wolzingen (coté Hilbesheim de la RD43). Les conseillers municipaux, après discussion sont d'avis de valider la proposition d'aménagement en pente douce avec plantation de végétaux et d'arbres fruitiers sur les versants afin de réduire au maximum l'aspect visuel de la butte de terre. Une réponse dans ce sens sera transmise à RFF et INEXIA, en charge des aménagements paysagers sur les travaux de la LGV EST.

3. Ouverture d'un Centre Aéré en AOÛT 2011 (Foyer Saint Michel)

Monsieur André Rabin, président du Foyer Saint Michel informe les conseillers municipaux qu'un Centre aéré d'été sera ouvert aux enfants de Sarraltroff la 2e semaine d'août. Deux groupes seront organisés : un sur la Nature avec une visite au Parc Animalier de Sainte Croix et un second groupe qui aura pour thème « La conquête spatiale et les fusées » avec une visite au Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget. Les inscriptions sont ouvertes pour les deux groupes. Ces journées seront organisées par le Foyer Saint Michel et se dérouleront à la Salle des Fêtes ainsi qu'aux préaux de l'Ecole Primaire.

Plus personne ne demandant la parole,

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

11 JUILLET 2011

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 11 JUILLET 2011 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 12 - Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Alain Schwartzenberger, Hajduk André, Geoffroy Albert, Rabin André, Wagner Dimitri, Dietrich Raphaël, Schaeffer Jean-Marie, Jacob Linda,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand Kugler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Kern Olivier, Roth M-Thérèse, Dresch Nadine,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Le Maire expose quelques communications =

La commission de sécurité a visité la Salle des Fêtes le 5 juillet dernier. Un avis favorable a été émis à son utilisation.

Les Sapeurs-Pompiers ont constaté plusieurs poissons morts dans la Sarre le Samedi 9 juillet dernier.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

2011-06-048 : Virement de Crédits 2011-01 BA Assainissement

2011-06-049 : Virement de Crédits 2011-01 BP Commune

2011-06-050 : Trottoirs Rues de Fénétrange / Reberg - Etudes et MO

2011-06-051 : Lotissement LES PERDRIX - Vente du terrain N° 3

2011-06-052 : Subvention au Foyer Saint Michel - Centre Aéré 2011

2011-06-053 : Réforme de l'Intercommunalité - Avis sur la proposition C D C I

2011-06-054 : Poste d'Aide Maternelle pour la rentrée de SEPTEMBRE 2011

Points Divers :

1. Commémoration et Cérémonie en l'honneur de l'Abbé Corriger

2011-06-048 : Virement de Crédits 2011-01 BA Assainissement

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que dans le cadre des écritures budgétaires d'amortissement sur le BA ASSAINISSEMENT (quote-part des subventions d'investissement), les crédits votés lors de l'acceptation du budget primitif 2011 sont insuffisants. Il est donc nécessaire, pour valider ces écritures, de voter une décision modificative de crédits. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative de crédits N° 1 suivante sur le Budget Annexe Assainissement 2011 :

EN FONCTIONNEMENT :	au compte 777-042	+ 850,00 €
	au compte 627-011	+ 850,00 €

EN INVESTISSEMENT :	virement du compte 2315	- 850,00 €
	vers le compte 1391/040	+ 850,00 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-06-049 : Virement de Crédits 2011-01 BP Commune

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que pour mandater la facture correspondant aux travaux d'extension du réseau d'eau potable réalisés dans la Rue de l'Eglise par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg (Entreprise LEFEBVRE), il est nécessaire de voter une décision modificative de crédits car les fonds nécessaires n'ont pas été inscrits au budget primitif communal 2011 sur l'article budgétaire correspondant à ces « travaux sous mandat » = compte 204158. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative de crédits N° 1 suivante sur le Budget Communal 2011 :

EN INVESTISSEMENT :		
	virement du compte 2151	- Op. 21 - 4.000,00 €
	vers le compte 204158	- Op.24 + 4.000,00 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-06-050 : Trottoirs Rues de Fénétrange / Reberg - Etudes et MO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de création de trottoirs dans une partie de la Rue de Fénétrange et dans une partie de la Rue du

Reberg. Il présente aux conseillers municipaux les travaux projetés et le plan proposé par le Bureau d'Etudes CABINET LAMBERT de Sarrebourg / Sarre-Union. Il précise que l'acceptation de cette prestation de maîtrise d'œuvre est soumise à validation du conseil municipal. Un devis de maîtrise d'œuvre a donc été émis par le Bureau d'Etudes CABINET LAMBERT. Il s'élève à une somme totale de 4.800,00 euros HT pour l'ensemble de la prestation. Après délibération et échanges de vues, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE la réalisation des travaux tels qu'ils ont été proposés dans le projet présenté,

ACCEPTE de confier la Mission de Maîtrise d'œuvre au CABINET LAMBERT de Sarrebourg,

ACCEPTE le devis du CABINET LAMBERT s'élevant à un total de 4.800,00 € HT,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-06-051 : Lotissement LES PERDRIX - Vente du terrain N°3

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 15 NOVEMBRE 2010

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que les travaux de viabilisation du Lotissement « LES PERDRIX », composé de quatre parcelles au lieu-dit La Chapelle sont achevés et qu'il est possible maintenant de procéder à la vente des 4 terrains à bâtir.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE la demande d'achat de la PARCELLE LOT N° 3 d'une surface totale de 12 ares 29 ca :

DECIDE la vente de la PARCELLE LOT N° 3 à :

Monsieur Jean-Marie MARDINE et Madame Viviane MEY-MARDINE son épouse
12 rue des Ecoles
Cité BATAVILLE
57770 MOUSSEY

VALIDE le prix de vente du LOT N°3 à 3.588,00 euros l'are soit un prix total de :

TOTAL A PAYER = 3.588,00 x 12,29 ares = 44.096,52 euros

Les frais de notaire sont à la charge des acheteurs,

AUTORISE le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-06-052 : Subvention au Foyer Saint Michel - Centre Aéré 2011

DELIBERATION PRISE EN L'ABSENCE DE MR ANDRE RABIN
PRESIDENT DU FOYER SAINT MICHEL DE SARRALTROFF

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que le Foyer Saint Michel de Sarraltroff organise, durant la 1ère quinzaine du mois d'août prochain (sur 1 semaine), deux groupes de Centre Aéré d'Été. Un premier groupe sera basé sur le thème « LA NATURE » (avec une visite au Parc Animalier de Sainte Croix à Rhodes) et un second groupe aura pour thème « LES FUSEES ET L'ESPACE » (avec une sortie en TGV à Paris - visite du Musée de l'Air et de l'Espace au Bourget).

Monsieur André Rabin, Président du Foyer Saint Michel, sollicite auprès du Conseil Municipal, pour couvrir en partie les frais d'organisation de ces journées, une subvention de 470,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE D'ACCORDER une subvention d'un montant de 470,00 euros au Foyer Saint Michel de Sarraltroff pour couvrir les frais d'organisation liés aux journées du Centre Aéré d'Été 2011,

DECIDE que ladite subvention sera mandatée sur l'article 6574 du Budget Primitif Communal 2011,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-06-053 : Réforme de l'Intercommunalité - Avis sur la proposition C D C I

Monsieur le Maire présente le dossier, émis par Monsieur le Préfet de la Moselle, concernant le projet de nouveau Schéma Départemental de l'Intercommunalité préparé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Ce projet, réalisé sans concertation avec les communes concernées, propose que la Commune de Sarraltroff quitte la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg pour rejoindre la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de débattre sur ce sujet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CONSTATE :

le manque certain de concertation et de consultation des communes concernées par un changement d'EPCI,

le choix de 1997 (date à laquelle Sarraltroff a rejoint la Com. Com. de l'Aggl. de

Sarralbourg), était un choix de bassin de vie et d'emploi, à l'époque, il existait déjà une discontinuité territoriale et aucune autorité ne s'y est opposée, la Commune de Sarraltrouff et la Commune de Sarrebourg se touchent au point que, s'y l'on va de Sarrebourg à Sarraltrouff, ne serait-ce les panneaux de circulation, on ne s'en rendrait pas compte,

en termes de bassin de vie, la majorité des gens ont leurs attaches à Sarrebourg : hôpitaux, médecins, infirmiers, employeur, écoles, gare et transports, commerces et loisirs...

tout Sarraltrouff est tourné vers Sarrebourg,

si la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg présente une attractivité évidente et démontrée, celle de Fénétrange n'en représente aucune pour nous,

convient-il de casser une union qui marche pour un mariage forcé et d'imposer un divorce dans le futur (nous savons que ces deux EPCI se rejoindront quoi qu'il en soit en 2017) ? Est-il judicieux de gaspiller l'argent du contribuable en nous coupant de Sarrebourg pour nous y remettre 3 ans plus tard ?

notre projet majeur en termes d'investissements et d'environnement est le raccordement des eaux usées de Sarraltrouff à la Station d'Épuration de l'Agglomération de Sarrebourg (projet de 2,6 millions d'euros). Ces travaux sont en partis pris en charge par la Com. Com. de l'Agglomération de Sarrebourg dans le cadre de ses compétences communautaires. Va-t-on accepter de casser ce projet de travaux en cours de réalisation qui répond à une Directive Européenne ?

que deviendront : les transports par ISIBUS (transport à la demande mis en place par l'Agglomération de Sarrebourg), la collecte des déchets et le mode de financement (différents d'une communauté à l'autre), la Chasse Communale (Sarrebourg a abandonné la gestion de la chasse à Sarraltrouff car ses lots sont contigus et que la gestion par Sarraltrouff paraissait plus judicieuse) ?...

Les Elus de Sarraltrouff, s'ils n'étaient pas entendus, sont prêts à demander la fusion et le rattachement de leur commune avec celle de Sarrebourg.

De ce fait, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

REJETTE FORMELLEMENT le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'il est présenté par les Services de la Préfecture,

REFUSE son « intégration de force » dans la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange,

SOUHAITE que la décision finale revienne, comme cela était le cas à l'époque, aux communes concernées par des éventuels changements d'EPCI,

DEMANDE EXPRESSEMENT de ce fait son maintien, pour les raisons décrites ci-dessus, dans la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-06-054 : Poste d'Aide Maternelle pour la rentrée de SEPTEMBRE 2011

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Sandra RENAUX est actuellement et jusqu'au 31 AOUT 2011 employée en contrat aidé sur le poste d'aide maternelle à Sarraltrouff (mi-temps sur les jeudis et vendredis). Un second mi-temps est en cours sur l'école maternelle de Sarraltrouff occupé celui-ci par une employée de la commune de Bettborn. Le Maire souhaite que le conseil municipal délibère sur la pérennisation ou non du poste d'employée de Sarraltrouff. Après délibération et échanges de vues, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas reconduire et de ne pas pérenniser le contrat de SARRALTROFF sur le poste d'aide maternelle (mi-temps),

CONSTATE que l'employée prise en charge par la Commune de BETTBORN bénéficie de toutes les capacités pour occuper à temps plein le poste en question,

PROPOSE que le poste d'aide-maternelle, pour des questions pratiques de commodités, soit occupé à temps plein par la personne employée de BETTBORN (mise à disposition à l'école maternelle de Sarraltrouff par une éventuelle convention),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Points Divers :

1. Commémoration et Cérémonie en l'honneur de l'Abbé Corriger

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la cérémonie en l'honneur de l'Abbé Antoine Corriger, reconnu « Juste parmi les Nations » par Yad Vashem. La date choisie pour cette cérémonie a été fixée au DIMANCHE 16 OCTOBRE 2011. Le programme sera établi très prochainement avec les associations de Sarraltrouff. Plusieurs personnalités seront invitées notamment les élus de la Commune de Chaumontel (Val d'Oise), ancienne paroisse de l'Abbé Corriger. Plus d'informations dans la prochaine réunion.

Plus personne ne demandant la parole,

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 45.

26 SEPTEMBRE 2011

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 12 - Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Alain Schwartzberger, Hajduk André, Geoffroy Albert, Rabin André, Wagner Dimitri, Dietrich Raphaël, Kern Olivier, Schaeffer Jean-Marie, Jacob Linda, Roth M-Thérèse,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand Kugler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dresch Nadine,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Le Maire expose quelques communications =

Le tablier métallique pour le Viaduc de la Sarre de la LGV EST a été poussé à partir de ce matin. Il passera au dessus de la RD 43 et de la ligne SCNF Metz - Sarrebourg le week-end du 27 novembre prochain.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Le maire présente l'effectif scolaire du RPI et le nombre d'enfants scolarisés à Sarraltrouff.

Remembrement Communal : la commission départementale d'aménagement foncier étudiera les diverses réclamations restant en instance dans le courant du mois de novembre 2011. Il subsiste encore quelques problèmes entre les différents exploitants agricoles concernant notamment les locations des parcelles sur le ban communal.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

2011-07-055 : Taxe d'Aménagement

2011-07-056 : Achat d'une Parcelle RUE DES MESANGES

2011-07-057 : Don à titre gratuit d'une Parcelle à la Commune

2011-07-058 : Budget Annexe Assainissement 2011 - Rectification des totaux

2011-07-059 : Syndicat des Eaux de Wintersbourg - Rapport sur l'Eau 2010

2011-07-060 : Tarifs de location de la Salle des Fêtes

2011-07-061 : Vente de bois Menus Produits 2010-2011 - Mise à prix

2011-07-062 : Désignation des délégués communaux à la Commission Intercommunale Scolaire

2011-07-063 : CNFPT - Droit à la Formation

2011-07-064 : MNT - Maintien de Salaire : taux au 1er janvier 2012

2011-07-065 : Cérémonie pour l'Abbé Corriger et « Place du Juste parmi les Nations »

2011-07-055 : Taxe d'Aménagement

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

VU la Réforme de la Fiscalité et de l'Aménagement,

Le conseil municipal de Sarraltrouff, décide, à l'unanimité,

d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal, la TAXE D'AMENAGEMENT au taux de 3,00 % (TROIS),

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans. La présente délibération est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2011-07-056 : Achat d'une Parcelle RUE DES MESANGES

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir une parcelle incluse en partie dans la voirie communale et située au bas de la RUE DES

MESANGES. La parcelle en question est actuellement cadastrée sous les références suivantes :

SECTION 02 – PARCELLE 439 / 66-3 – SURFACE : 0 are 16 ca

PROPRIETAIRE :

Usufruitier : Mme FRIANT Yvonne Hélène / EP. DASTILLUNG Charles

6 RUE DE LA SARRE - 57400 SARRALTROFF

Nu propriétaire : Mme DASTILLUNG Solange Marie Odette / EP KLEIN Daniel

37 RUE D ALSACE - 67380 LINGOLSHEIM

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE l'achat de cette parcelle au prix total de 100,00 € (cent euros),

DECIDE que les frais de bornage et de notaire, s'il y en a, sont à la charge de la Commune,

AUTORISE le maire, ou son adjoint, à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-07-057 : Donation d'une parcelle privée à la Commune

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de donation d'une parcelle privée à la Commune. La parcelle en question est actuellement cadastrée sous les références suivantes :

SECTION 01 – PARCELLE 192 – VILLAGE – SURFACE : 0 are 52 ca

PROPRIETAIRE :

Mme WAECHTER Marguerite Simone Françoise / EP. JOUZEL Christian

87 RUE DES LILAS - 45200 AMILLY

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE D'ACCEPTER la proposition de donation à titre gratuit de cette parcelle,

DECIDE que les frais de bornage et de notaire, s'il y en a, sont à la charge de la Commune,

AUTORISE le maire, à procéder aux démarches nécessaires à cette donation après du notaire chargé de la rédaction de l'acte,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-07-058 : Budget Annexe Assainissement 2011 – Rectification des totaux

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur de total a été découverte au niveau des RECETTES DE FONCTIONNEMENT entre le Compte de Gestion 2010 BA Assainissement (établi par la Trésorerie = CORRECT) et le Compte Administratif 2010 BA Assainissement (établi par la Commune = ERRONE). Cette différence de « - 230,15 € » en recettes de fonctionnement est due à un titre rejeté par la Trésorerie en fin d'année 2010 et non mis à 0.00 dans la comptabilité d'assainissement en mairie. Les totaux du Compte Administratif 2010 ASSAINISSEMENT s'établissent donc, en réalité, comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :	30.706,28 € (inchangé)
à Recettes de Fonctionnement :	36.970,15 € (au lieu de 37.200,30 €)
TOTAL :	EXCEDENT 6.263,87 € (au lieu de 6.494,02 €)

La section des investissements reste inchangée. Le Budget Annexe Assainissement 2011 est correct.

Après délibération, le Conseil Municipal :

VALIDE les totaux rectifiés du Compte Administratif 2010 pour le budget annexe Assainissement comme mentionnés ci-dessus (diminution des recettes de fonctionnement),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-07-059 : Syndicat des Eaux de Wintersbourg - Rapport sur l'Eau 2010

Conformément aux articles L2224-5 et L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers et établi par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg dont dépend la Commune de Sarraltroff. Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur le présent rapport (ci-annexé) et notamment sur :

- les indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;

- les indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, le cas échéant les surtaxes com-

munes ;

- enfin pour la gestion comptable : encours de la dette, montant des travaux réalisés.

Après délibération, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux de Wintersbourg.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-07-060 : Tarifs de location de la Salle des Fêtes

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 7 FEVRIER 2011

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de revoir les tarifs de location de la Salle des Fêtes. Il rappelle brièvement les tarifs pratiqués pour une location jusqu'au 31 décembre dernier. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer, à compter du 1er JANVIER 2011, le tarif de location de la Salle des Fêtes comme ceci :

- Location pour un week-end – habitant de Sarraltroff : 85,00 € + Charges = 40,00 €
- Location pour un week-end – non habitant de Sarraltroff : 170,00 € + Charges = 40,00 €
- Location ½ journée en semaine – habitant de Sarraltroff : 50,00 € / Charges = néant
- Location ½ journée en semaine – non habitant de Sarraltroff : 100,00 € / Charges = néant
- Location pour Réunions Publiques d'Information : 85,00 € + Charges = 20,00 €
- Location pour Ventes au Déballage (la journée) : 150,00 € + Charges = 50,00 €
- « Nettoyage » si non fait (suivant l'état de propreté de la salle) : 50,00 € ou 100,00 € en plus,
- « Consommation Eau-Energie non justifiée » - à l'appréciation du Responsable Location,
- Casse et/ou perte de couverts :

Assiette :	2,00 €
Verre :	1,00 €
Couteau :	2,20 €
Fourchette :	1,50 €
Grande cuillère :	1,50 €
Petite cuillère :	1,00 €
Plats (verre et terre cuite) :	6,00 €
Plats (porcelaine) :	12,00 €
Soupière et Thermos :	14,00 €
Tasse à café :	2,00 €

APPROUVE et VALIDE la nomination, comme responsable de la Location de la Salle, de Monsieur Alain Schwartzberger – 4e adjoint – qui sera chargé du contrôle des location (matériel – propreté),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-07-061 : Vente de bois Menus Produits 2010-2011 – Mise à prix

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise à prix des lots de menus produits pour la saison 2010-2011 avait été fixée à 11,00 € HT le stère (délibération CM du 26 AOUT 2010). Cependant, plusieurs lots n'ont pas trouvé preneur lors de la vente de décembre 2010 à cause notamment de l'accès aux parcelles forestières jugé difficile par les éventuels acquéreurs. D'un commun accord avec les services de l'ONF gérant la vente, la mise à prix a donc été abaissée à 10,00 € HT le stère pour ces lots non vendus. A ce tarif, les lots ont été adjugés et ont tous trouvé preneur. Le Conseil Municipal doit valider et entériner la baisse de la mise à prix de 11,00 € HT à 10,00 € HT le stère pour les raisons ci-dessus mentionnées.

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE D'ACCEPTER ET DE VALIDER la baisse de la mise à prix à 10,00 € HT le stère, pour les lots invendus dans les conditions mentionnées ci-dessus,

VALIDE L'ETAT des acquéreurs ayant accepté un lot à 10,00 € HT le stère,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-07-062 : Désignation des délégués communaux à la Commission Intercommunale Scolaire

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la création, au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal (Communes et Ecoles de Bettborn – Oberstinzel – Sarraltroff) d'une commission intercommunale scolaire (CIS). Cette commission sera chargée plus particulièrement de préparer la convention définissant le mode de fonctionnement financier du RPI sur les 3 communes membres. Par la suite, elle gèrera toutes les questions relatives au financement et au fonctionnement du RPI. Le Maire ajoute que chaque commune doit nommer, pour se faire représenter dans la CIS, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Après délibération, le conseil municipal de Sarraltroff, décide de nommer, membres de la Commission Intercommunale Scolaire :

TITULAIRE N° 1 Francis MATHIS – Maire,
TITULAIRE N° 2 André RABIN – Conseiller Municipal aux Affaires Scolaires,
SUPPLÉANT N° 1 Bertrand KUGLER – 1er Adjoint au Maire,
SUPPLÉANT N° 2 Marie-Thérèse ROTH – Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-07-063 : CNFPT - Droit à la Formation

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la modification, au 1er janvier 2012, du mode de prise en compte des frais de formation professionnelle des agents communaux dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). En effet, jusqu'à présent, le CNFPT bénéficiait d'une participation financière des collectivités territoriales à hauteur de 1% de la masse salariale brute. Au 1er janvier 2012, ce taux passera, dans le cadre de la nouvelle loi de finances, à 0,9% de la masse salariale brute réduisant très fortement le « Budget Formation » du CNFPT. De ce fait, le CNFPT ne pourra plus assurer, financièrement, comme il le fait actuellement, la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales.

Après délibération, le conseil municipal de Sarraltroff =

DEMANDE que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-07-064 : MNT - Maintien de Salaire : taux au 1er janvier 2012

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la modification et de la signature d'un avenant au contrat avec la Mutuelle Nationale Territoriale, concernant le maintien de salaire pour les agents communaux. Le taux de ce nouveau contrat "Maintien de Salaire", qui sera appliqué à compter du 1er JANVIER 2012 passera de 1,26 % à 1,32 % du salaire brut. Il précise que ce taux peut faire l'objet d'une participation communale de 25 % sur les 1,32 %.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant au contrat de Maintien de Salaire, à appliquer au 1er janvier 2012 et d'en accepter le nouveau taux global de 1,32% réparti comme suit :

- une part salariale fixée à 0,99 % du salaire brut pour les agents communaux,
- part communale (versée en fin d'année) fixée à 0,33 % du salaire brut,

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-07-065 : Cérémonie pour l'Abbé Corriger et « Place du Juste parmi les Nations »

Le Maire rappelle la cérémonie organisée le Dimanche 16 octobre 2011 en l'honneur de l'Abbé Antoine Corriger, né à Sarraltroff en 1884, décédé en 1967, reconnu « Juste parmi les Nations » par le Comité de Yad Vashem pour avoir sauvé 15 juifs dans son presbytère de Chaumontel (Val d'Oise) durant l'occupation allemande (1941-1944). Le maire présente ensuite le programme de la journée et évoque la possibilité de baptiser la petite place située devant la maison natale de l'Abbé Corriger (Rue de la Sarre – Rue des Jardins) « Place du Juste parmi les Nations ». A cette occasion, plusieurs élus de la Municipalité de Chaumontel seront présents. Une visite sera également organisée, le samedi après-midi, pour leur faire découvrir la Région et le Pays de Sarrebourg (Chapelle des Cordeliers et Vitrail Chagall ainsi que le Musée de Sarrebourg et le Rocher de Dabo, Plan Incliné...).

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE et VALIDE le programme de la journée en l'honneur de l'Abbé Antoine CORRIGER,

VALIDE le nom de la « Place du Juste parmi les Nations »,

VALIDE le programme de la visite du samedi après-midi,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Plus personne ne demandant la parole,

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 12 - Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Alain Schwartzenberger, Hajduk André, Geoffroy Albert, Rabin André, Wagner Dimitri, Dietrich Raphaël, Kern Olivier, Schaeffer Jean-Marie, Jacob Linda, Roth M-Thérèse, Dresch Nadine,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand Kugler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : —/—

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Le Maire expose quelques communications =

Les Brioches de l'Amitié ont rapporté cette année la somme de 806,00 euros au profit de l'Association APEI de Sarrebourg ;

Les travaux sur le Mur du Monument aux Morts et du Mur de la cour d'école ont débuté cette semaine ;

La VMC de l'Ecole Primaire a été remplacée pour une somme totale de 1.836,46 euros (Ets SASSO),

Les vitrines pour les anciens drapeaux UNC et Souvenir Français ont été installées dans le préau de l'Ecole Primaire. Des estrades ont été installées dans les 3 classes de l'école primaire pour accéder plus facilement aux tableaux numériques.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

2011-08-066 : Comm. de Communes Aggl. Sarrebourg – Convention Balayage

2011-08-067 : Synd. des Eaux de Wintersbourg – Adhésion de LIXHEIM

2011-08-068 : Adresses Lotissement LES PERDRIX – Impasse de la Chapelle

2011-08-069 : Déplacement de poteau EDF – Rue de la Forêt

2011-08-070 : Demande de Subv. DRAC – Restauration des Boiseries

2011-08-071 : Demande de SFR – Achat de la parcelle Chemin de la Forêt

2011-08-072 : Regroupement Pédagogique Intercommunal - Convention

2011-08-073 : Création d'un poste d'Adjoint Technique – Aide Maternelle

2011-08-074 : Somme minimum pour les factures d'assainissement

2011-08-075 : Décision Modificative de Crédits N° 2

2011-08-076 : Subvention pour l'UNC

Divers

1 Travaux 2012

2 Installation d'une nouvelle antenne relais SFR (ligne LGV EST)

3 Contrat d'entretien annuel de l'alarme de l'Ecole

4 Viaduc de la Sarre et Repas des Chasseurs

2011-08-066 : Comm. de Communes Aggl. Sarrebourg – Convention Balayage

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 7 février 2011 portant sur le projet de convention pour le balayage-nettoyage mécanisé des rues des communes membres de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg.

La COM COM de l'Agglomération de Sarrebourg nous a transmis un état chiffré présentant le décompte des frais relatifs à ce nettoyage mécanisé. Il s'élève pour Sarraltroff à une somme totale annuelle de 2.426,00 euros (pour 13 km de voirie).

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

DECIDE de valider la convention et l'état chiffré présenté par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg pour le balayage-nettoyage mécanisé des rues de la commune pour un montant annuel de 2.426,00 euros,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-08-067 : Synd. des Eaux de Wintersbourg – Adhésion de LIXHEIM

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de :

la délibération du Conseil Municipal de Lixheim en date du 22 octobre 2010 qui sol-

licite son adhésion au Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Wintersbourg en date 16 octobre 2010 acceptant l'adhésion de la Commune de Lixheim dès lors qu'elle aura réalisé une étude diagnostic du réseau d'eau potable et que le service eau n'a plus de dette.

Vu que la Commune de Lixheim a remis l'ensemble des pièces exigées au Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

Vu que le Service Eau de Lixheim n'a plus de dette,

la procédure d'adhésion de la Commune de Lixheim peut être lancée.

Cette demande sera soumise au Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Wintersbourg, lors de sa prochaine réunion prévue le 5 novembre 2011.

Monsieur le Maire rappelle que la modification des statuts doit être notifiée aux 28 communes membres, et que cette décision d'admission sera prise par arrêté inter-préfectoral (Moselle – Bas-Rhin) si plus des deux tiers des Conseils Municipaux délibèrent favorablement.

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

DONNE UN AVIS FAVORABLE pour l'adhésion de la Commune de Lixheim au Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-08-068 : Adresses Lotissement LES PERDRIX – Impasse de la Chapelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de donner une dénomination à la ruelle en impasse du Lotissement « LES PERDRIX », ceci pour transmission aux différents services administratifs nécessitant une adresse postale pour les 4 maisons en cours de construction dans ce lotissement.

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

DECIDE de donner le nom de « IMPASSE DE LA CHAPELLE » à la ruelle du Lotissement LES PERDRIX (4 parcelles),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-08-069 : Déplacement de poteau EDF – Rue de la Forêt

Le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité de faire déplacer un poteau électrique situé dans la Rue de la Forêt au niveau de la (future) construction = 27 RUE DE LA FORET.

Le devis de ERDF pour ces travaux s'élève à 1.189,42 euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

DECIDE de valider le projet de déplacement du poteau électrique situé au niveau du N° 27 de la Rue de la Forêt,

VALIDE le devis de ERDF, pour ces travaux, d'un montant de 1.189,42 euros TTC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-08-070 : Demande de Subv. DRAC – Restauration des Boiseries

Le Maire expose aux conseillers municipaux que les Boiseries classées du Chœur de l'Eglise Paroissiale (œuvre de Dominique Labroise) sont, suite à des infiltrations d'humidité, très abimées et qu'il est nécessaire de réaliser, dans l'urgence, des travaux de restauration. Il présente aux membres présents les devis correspondant à ces travaux et dont le détail figure ci-dessous :

Restauration des boiseries (boiseries + confessionnal) à l'intérieur de l'Eglise :

Devis de la Sté Hervé LERICHE – 51 WITRY LES REIMS

Montant HT = 133.490,00 € Montant TTC = 159.654,04 €

Le Maire ajoute que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par les services régionaux des affaires culturelles, la DRAC. Après délibération, le Conseil Municipal, considérant qu'il est important de réaliser lesdits travaux de restauration des boiseries et des mobiliers de l'Eglise Paroissiale Saint Michel de Sarraltroff :

ACCEPTE le devis présenté par l'Entreprise LERICHE et mentionné ci-dessus,

SOLLICITE la Subvention Régionale de la DRAC pour ces restaurations,

FIXE le plan de financement comme suit :

TOTAL HT des Travaux

- Subvention de la DRAC LORRAINE (40% du HT),

- Subvention du CG 57 (idem que la DRAC : 40 % du HT),

= - SOLDE = Autofinancement Communal

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-08-071 : Demande de SFR – Achat de la parcelle Chemin de la Forêt

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Société SFR est titulaire actuellement d'un contrat pour la location d'une parcelle communale sur laquelle est située son antenne émettrice (Chemin de la Forêt – WEIHERWALD). Suite aux dis-

cutions que nous avons déjà eues (CM du 24 juin 2010 et du 1er octobre 2010), la Société SFR, sollicite à nouveau aujourd'hui l'achat de cette parcelle (au prix forfaitaire de 20.000 euros).

Le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la cession de cette parcelle communale à la Société SFR.

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas donner une suite favorable à la demande de la Société SFR pour l'acquisition de la parcelle sur laquelle est située son antenne émettrice GSM – dans le prolongement de la Rue de la Forêt –,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-08-072 : Regroupement Pédagogique Intercommunal – Convention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention pour le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) aux écoles de Sarraltroff – Bettborn – Oberstintel.

L'article 5 de la convention prévoit :

ARTICLE 5 – Frais relatifs à la scolarité – Frais de fonctionnement =

« Les dites communes s'engagent à prendre en charge toutes les dépenses de fonctionnement de leurs classes respectives. Les dites communes s'engagent à assurer une jouissance paisible des lieux et à supporter, chacune pour la part qui la concerne, les taxes, charges d'assurance... afin que les élèves soient accueillis dans les meilleures conditions. »

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

DECIDE de ne pas donner une suite favorable à la validation de cette convention en l'état,

DEMANDE la modification de l'article 5 de la convention comme ceci :

« Les dites communes s'engagent à prendre en charge toutes les dépenses de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves de chaque commune.

Les dites communes s'engagent à assurer une jouissance paisible des lieux et à supporter, chacune pour la part qui la concerne, les taxes, charges d'assurance... afin que les élèves soient accueillis dans les meilleures conditions. »

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-08-073 : Création d'un poste d'Adjoint Technique – Aide Maternelle

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le poste d'aide maternelle est occupé actuellement, et depuis le 1er septembre 2011, par une employée de la Commune de Bettborn (cf. délibération CM du 11 juillet 2011). Le Maire précise qu'il faut envisager la mutation de cette employée de la Commune de Bettborn vers la Commune de Sarraltroff. Dans cette procédure administrative, il faut prévoir une création de poste au sein du personnel de la Commune de Sarraltroff. Le Maire propose une prise en compte de cette mutation et de ce recrutement au 1er JANVIER 2012 et sur une durée hebdomadaire de 33 heures 00. Le poste en question est destiné au poste d'Aide Maternelle à l'Ecole Maternelle de Sarraltroff, l'entretien du bâtiment de l'Ecole Maternelle et de la Salle des Fêtes, l'accompagnement des enfants de la maternelle dans les transports scolaires.

Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff, à l'unanimité :

ACCEPTE la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2e Classe titulaire pour occuper les fonctions d'Aide Maternelle, effectuer l'entretien des bâtiments de l'école maternelle et accompagner les enfants dans les transports scolaires, ceci à compter du 1er JANVIER 2012,

DECIDE de fixer la durée hebdomadaire de travail de ce poste à 33 h 00, les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 64111 du budget primitif 2012 (5e échelon du grade d'Adjoint Technique de 2e Classe),

AUTORISE le Maire à signer, avec la bénéficiaire du poste, l'arrêté de nomination s'y rapportant,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-08-074 : Somme minimum pour les factures d'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs factures d'assainissement, par leur faible consommation facturée, ne dépassent pas le seuil de poursuites légales, à savoir 5,00 euros. Le Maire précise qu'il est possible de fixer un montant minimum à recouvrer pour les facturations d'assainissement à 5,00 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

DECIDE de fixer le montant minimum des factures d'assainissement à 5,00 EUROS, ceci à compter des facturations du 2e semestre 2011,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-08-075 : Décision Modificative de Crédits N° 2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les sommes inscrites au budget

communal notamment sur l'article « COMBUSTIBLES » et précise que les sommes figurant actuellement au solde chapitre groupé 011 sont insuffisantes pour couvrir les frais et fournitures jusqu'à la fin d'année 2011. Il est nécessaire de voter une décision modificative de crédits.

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

DECIDE DE VOTER et d'approuver la décision modificative de crédits suivante :

Virement du compte 2151 - Réseaux de Voirie -	Opération 23	20.000,00 €
Sur le Chapitre 021 (virement de section à section)		- 20.000,00 €
Vers le compte 60621 - Chapitre 011		+ 20.000,00 €
Sur le Chapitre 023 (virement de section à section)		- 20.000,00 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-08-076 : Subvention pour l'UNC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Section UNC de Sarraltroff (Anciens Combattants) a organisé et pris en charge le repas lors de la Journée de Commémoration de l'Abbé Corriger le 16 octobre dernier. Il est possible de leur verser une subvention exceptionnelle pour couvrir en partie les frais de cette journée (repas...).

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 660,00 € (six cent soixante euros), à la Section UNC de Sarraltroff pour couvrir les frais d'organisation de la Journée de Commémoration de l'Abbé Corriger - Dimanche 16 octobre 2011 -, cette subvention sera versée par le Budget Primitif Communal 2011 et sur l'article 6574,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Divers

1 Travaux 2012

Le Maire propose aux conseillers municipaux de discuter sur les prévisions de travaux à réaliser (si les sommes budgétaires le permettent) en 2012. Plusieurs projets émanent de la discussion : remplacement des menuiseries extérieures et travaux sur l'Ecole Primaire (demande de subvention DETR-DGE à prévoir), réfection de la voirie Rue de Fénétrange et Rue du Reberg (trottoirs), installation d'aires de jeux, la restauration des boiseries de l'Eglise. Ces différents projets de travaux seront réévalués lors de la préparation du budget primitif 2012.

diés lors de la préparation du budget primitif 2012.

2 Installation d'une nouvelle antenne relais SFR (ligne LGV EST)

Le Maire informe les conseillers municipaux que SFR souhaite installer une seconde antenne relais GSM sur le ban communal. Elle serait située à proximité de la nouvelle ligne LGV EST (vers la butte de terre du Sarrewald - côté Dolving) et couvrirait, à terme, les passages des TGV, ainsi que la commune de Dolving, faiblement desservie en réseau GSM. Le Maire précise que plusieurs sites sont à l'étude et qu'une décision définitive sur l'emplacement choisi sera prise lors d'une prochaine réunion. Les conseillers municipaux sollicitent SFR pour avoir un plan et un projet définitif étant donné qu'à l'heure actuelle aucun plan et présentation du projet ne sont fournis par SFR.

3 Contrat d'entretien annuel de l'alarme de l'Ecole

Le maire rappelle aux conseillers municipaux l'installation, il y a quelques années, de l'alarme dans les locaux de l'Ecole Primaire. Aujourd'hui, la Société DIGIT ALARM de Lutzelbourg ayant installé cet équipement, propose à la commune un contrat annuel d'entretien. Le conseil municipal, après discussion, décide de ne pas donner une suite favorable à la proposition de DIGIT ALARM pour son contrat annuel d'entretien.

4 Viaduc de la Sarre (LGV EST) et Repas des Chasseurs

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal les travaux de poussée du viaduc de la Sarre pour la LGV EST. A l'heure actuelle, le tablier du viaduc a été poussé jusqu'au niveau de la ligne SNCF METZ STRASBOURG. La poussée au dessus de la ligne SNCF et de la Route Départementale 43 est prévue pour le week-end des 26-27 novembre prochains dans la nuit entre 23h00 et 5h00.

A cette occasion, les Chasseurs de l'Association de chasse LES RENARDS de Baerendorf ont proposé d'organiser leur traditionnel repas annuel à Sarraltroff (Salle des Fêtes). La date choisie est fixée au DIMANCHE 27 NOVEMBRE à 18h00. Les conseillers municipaux (Sarraltroff et Baerendorf) et les employés communaux ainsi que les chasseurs de l'Association de Chasse LES RENARDS y seront tous conviés. Le conseil municipal valide cette proposition.

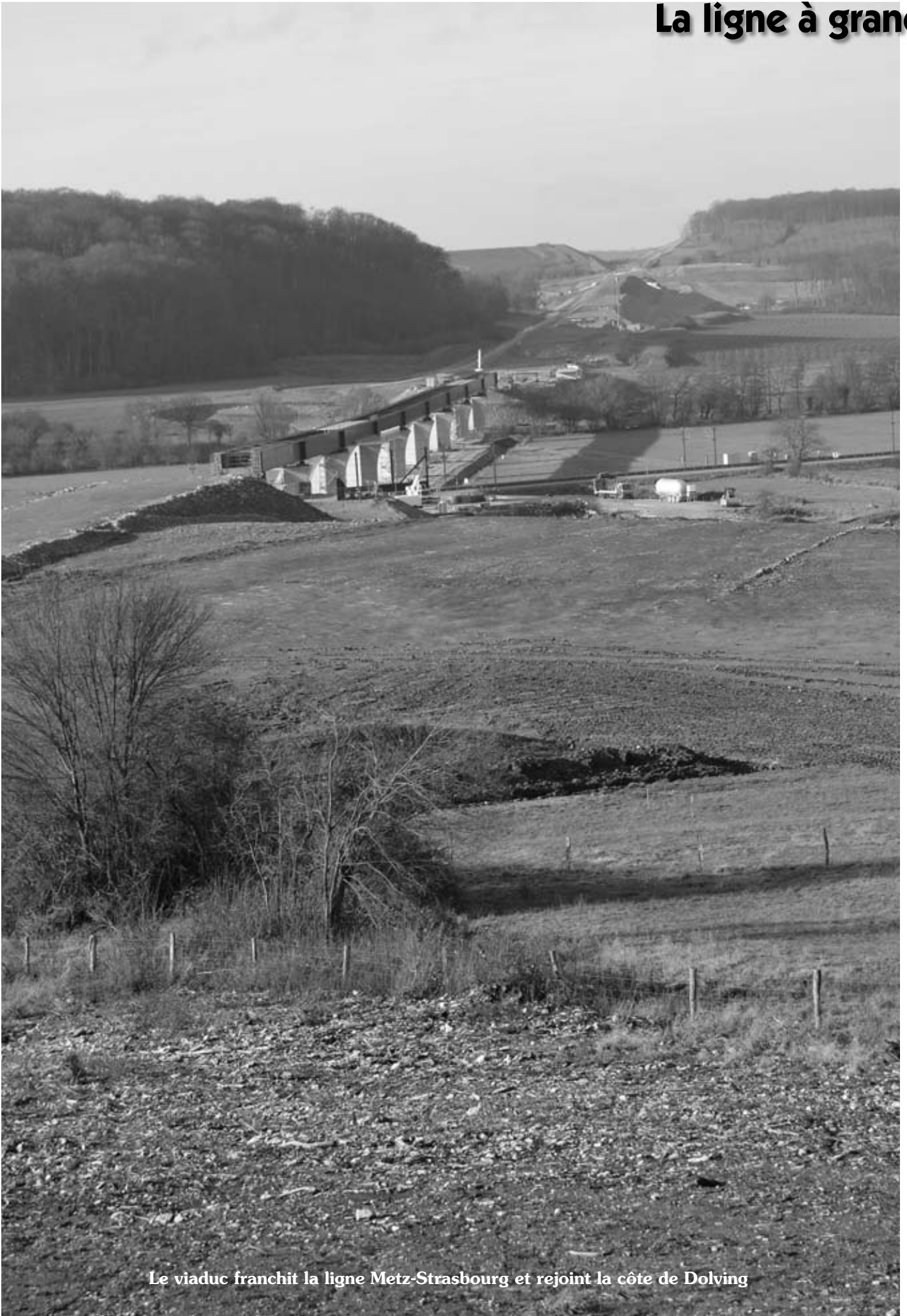
Plus personne ne demandant la parole,

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 45.

Album souvenir



Les aînés hôtes de la municipalité pour le repas annuel



Le viaduc franchit la ligne Metz-Strasbourg et rejoint la côte de Dolving

vitesse avance...

Côté Bergholtz (vers Strasbourg)



Pont provisoire sur la Sarre



Avant le franchissement de la voie ferrée et du RD43



Berme d'arrimage du viaduc



Les pièces du viaduc sont arrivées de Vérone en camion



Le tablier du viaduc a été poussé par des vérins de 120 tonnes de poussée après avoir été soudé et assemblé sur des plots

Communauté de communes

Collecte des ordures ménagères

A SARRALTROFF : AU PRINTEMPS 2012...

Depuis le 01 Novembre 2011, la société SITA Lorraine, chargée du ramassage des déchets ménagers sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, met progressivement en place un nouveau mode de collecte : Le Camion SIDE LOADER. (véhicule de ramassage à chargement latéral automatisé).

Cela nécessite un positionnement précis des bacs pour permettre leur préhension.



POSITIONNEMENT DES BACS > afin de faciliter la collecte de vos ordures ménagères, la société SITA Lorraine vous demande de bien vouloir respecter les consignes suivantes :



- Placez votre bac sur le trottoir à proximité immédiate de la chaussée.
- Important : votre bac doit être présenté face avant vers la route.
- Il ne doit y avoir aucun obstacle dans un rayon de 80 cm tout autour de votre bac.
- Ne le placez pas sous un arbre, contre une haie, ou un mur.



LANCEMENT DU NOUVEAU RAMASSAGE

- Au démarrage, un équipier accompagnera la collecte, afin de repositionner, si nécessaire, correctement les bacs.
- Si vous retrouvez votre bac dans une position ou à un endroit différent de celui où vous l'avez présenté, nous vous demandons de considérer ce nouvel emplacement comme définitif.
- Dans ce cas, cet autocollant d'information sera apposé sur le couvercle de votre bac, afin de vous avertir.



- Les résidents des rues particulières telles que à sens unique ou en impasses, feront l'objet d'une information spécifique pour déterminer l'emplacement de collecte de leur bac.
- Compte tenu d'horaires de collecte fluctuants, veillez à sortir votre bac la veille au soir.

Sarraltroff par l'histoire

Rétrospective des années 1711 - 1811 - 1911

1711 : ALTROF – Duché de Lorraine
Maire : Sébastien Ried,
Curé : Jacques Brazy,
Naissances : 9 soit 4 garçons et 5 filles – A noter l'orthographe BOVE et BEAUVAIS pour 2 enfants de même famille.
Mariage : 5.
Décès : un adolescent de prénom Abraham originaire de Bischwiller, serviteur de HESS Jean et un certain THOMA Jean.

1811 : SARRALTROFF – République française – Département de la Meurthe. Evêché de Nancy.
Maire : Dominique Karleskind,
Curé : Abbé Charles Soleil
Naissances : 23 dont 8 garçons et 15 filles (1 enfant naturel)
Mariages : 2
Décès : 12 dont 9 enfants.

1911 : SAARALTDORF – Reichsland Elsass-Lothringen – Kreis Saarburg an der Saar – Evêché de Metz.
Maire : (Bürgermeister) : Nicolas Geoffroy.
Curé : Abbé Landfried
Instituteur : Jean Scholving
Naissances : 19 naissances,
Mariages : 3
Décès : 17.

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 1911

Séance du 15.01.1911 :

Le Conseil Municipal rejette une demande du garde forestier Mr Humann pour la concession d'un hectare de terre cultivable car la commune ne dispose d'aucun terrain depuis 1909 où ils ont été loués pour une durée de 6 ans.

Séance du 12.03.1911 :

Les chemins sont déclarés praticables et ceux qui les empruntent peuvent être sollicités pour leur entretien.

La commune s'engage à prendre en charge la taxe d'habitation pour les logements de service des instituteurs et des institutrices à partir du 1er avril 1910.

Le conseil municipal cède les terrains des maisons A. Thomann ainsi que la parcelle 57 dans le périmètre de construction à l'équipement pour la remise en état de la route Sarrebourg – Goerlingen. La partie restante est échangée avec un terrain que Karl Friang cède à condition qu'il remonte le mur à ses frais.

Les bâtiments sont assurés contre l'incendie auprès de la Compagnie Allianz de Berlin.

Le conseil municipal décide de l'acquisition des bancs d'école auprès de la firme Hans-Fuhrmann à Frankental pour la somme de 1068 Marks.

Le conseil municipal fixe à 100 Marks la contribution de l'instituteur retraité Mr Scholving pour l'occupation de l'école.

Séance du 17.04.1911 :

Le prix du bois d'affouage pour 1911 est de 18 Marks d'où une recette de 2448 Marks qui sera moindre car moins de bois a été abattu. Tout contrevenant qui s'emparerait d'un lot ne lui revenant pas, paiera une amende de 10 Marks.

230 vaches sont susceptibles d'avoir des veaux, il faut donc maintenir les 3 taureaux communaux pour 1911.

14 Marks sont attribués au secrétaire de mairie pour la répartition des baux de chasse.

Séance du 15.05.1911 :

Le conseil municipal établit la liste des membres de la Commission pour l'élevage et rappelle que chaque éleveur ayant recours au service du taureau pour sa vache doit payer son dû, que la saillie ait été productive ou pas, au gardien du taureau qui le versera au receveur.

Séance du 28.05.1911 :

Une coupe de 5 hectares dans la réserve du Weiherwald pour une valeur de 4000 Marks est décidée pour couvrir les frais des bancs d'école et la réfection du mur du cimetière ainsi que la remise en état des volets, la réfection des sols. Les anciens bancs seront vendus séparément aux enchères.

Séance du 30.07.1911 :

Le conseil municipal accepte le plan de coupe du bois d'affouage et de la réserve ainsi que le plan forestier pour 1912 et la proposition du garde forestier en chef pour le salaire de garde forestier local.

Séance du 27.08.1911 :

Le compte administratif s'établit à 22.584 Marks en recettes et 17.414 Marks en dépenses.

Le bilan des militaires en garnison est établi.

Séance du 29.10.1911 :

Le Maire propose 1 seule journée de corvée pour les chemins vicinaux étant donné leur bon état et du fait qu'il reste beaucoup de pierres non utilisées. Sous réserve du contrôle de l'autorité compétente.

Le conseil municipal décide la construction d'une 2e conduite d'eau pour la partie inférieure du village car le débit y est insuffisant.

Séance du 26.12.1911 :

Le conseil apure la dette de Monsieur Anton Christ due pour l'école d'un montant de 4 Marks.

Le conseil municipal inscrit sur la liste des bénéficiaires du bois d'affouage : le chef de gare Benedict Jacob, les règleurs de la voie ferrée (Roschbach, Friant Emile, Mazerand Anton, Schwartz JL).

Le conseil municipal décide que sont bénéficiaires tous les habitants d'une propriété avec cuisines inscrit au 1er janvier au cadastre, sur la liste des habitants.

La prolongation de la conduite d'eau vers la source Wolfen est suspendue car la source actuelle fournit à nouveau assez d'eau depuis sa remise en état.

Traduction : Armand et Kathy Kugler.

Les jeunes de Sarraltroff dans les armées de Napoléon 1^{er}

Etant un ancien de Sarraltroff, passionné d'histoire, notamment du 1^{er} Empire et toujours très attaché à mon village natal, j'avais décidé de faire des recherches sur les habitants de Sarraltroff ayant pu servir dans les Armées de Napoléon 1^{er}.

En faisant des recherches sur internet, j'ai découvert un jour un site « Les Médailleurs de Sainte Hélène ». Cette médaille avait été créée par un décret du 12 août 1857 par Napoléon III, pour

récompenser tous les anciens soldats ayant servi dans les Armées Napoléoniennes entre 1792 et 1815.

En consultant les Archives Départementales de Nancy (l'Arrondissement de Sarrebourg faisant partie de la « Meurthe » à l'époque) j'ai pu retrouver la liste des Médailleurs de Sainte Hélène de Sarraltroff qui s'établit comme suit :

NOM Prénom	Naissance	Campagnes	Régiments
CORRIGER Gabriel	1790	1813-1815	2 ^e Rég. de Chasseurs de la Garde Impériale
FRIANT Jean-Claude	1791	1813-1815	7 ^e Rég. de Ligne
FRIANT Michel	1788	1807-1815	96 ^e – 115 ^e – 79 ^e – 95 ^e Rég. de Ligne
GUIGY Joseph	1790	1813-1815	28 ^e Rég. de Ligne
KARLESKIND Pierre	1792	1813-1815	12 ^e Rég. de Voltigeur de la Garde 11 ^e Rég. de Dragons
LALUE Jean-Baptiste	1791	1813-1815	51 ^e – 55 ^e Rég. de Ligne
MAZERAND Nicolas	1791	1811-1815	61 ^e – 135 ^e Rég. de Ligne
RABOT Jean-Michel	1788	1809-1816	96 ^e Rég. de Ligne
SEYER Etienne	1791	1815	2 ^e Rég. du Train d'Artillerie
THOMAS Antoine	1790	1813-1814	12 ^e Rég. de Voltigeur de la Garde
VEBER Michel	1789	1811-1815	Rég. du Train des Equipages 3 ^e Rég. d'Artillerie

NES A HILBESHEIM = peut-être de la Famille STEIN de Sarraltroff

STEIN François	1793	1813-1816	33 ^e Rég. de Ligne
STEIN Jospeh	1793	1811-1813	5 ^e Rég. de Cuirassiers

NES A DOLVING = peut-être de la Famille BEAUVAIS de Sarraltroff

BEAUVAIS Jean	1781	1808-1814	Campagne d'Espagne Escadron : Cavalerie légère d'Etat Major
------------------	------	-----------	--

On peut constater que plusieurs noms de famille ont disparu de Sarraltroff. Il est à noter que la plupart ont fait les campagnes à partir de l'année 1813 c'est-à-dire après la terrible campagne de Russie qui avait presque anéanti la Grande Armée.

Voulant en savoir un peu plus, je me suis intéressé à tous les jeunes gens du village ayant servi sous les drapeaux depuis 1799 et jusqu'à 1815. Les médaillés du tableau ci-dessus étaient bien sûr toujours en vie en 1857.

Voici le résultat de mes recherches :

1799 : 5 enrôlés
1805 : 9 enrôlés
1806 : 2 enrôlés (1 remplacé)

1807 : 2 enrôlés (1 réformé)
1809 : 3 enrôlés (2 réformés)
1809 : 3 enrôlés
1810 : 6 enrôlés (2 réformés)
1811 : 2 enrôlés
1812 : 1 remplacé
1813 : 2 enrôlés
1814 : néant.

Un 2^e décret datant de 1869 attribuait une somme de 250 francs (de l'époque) à tous les médaillés (dont certains étaient décédés depuis).

Jean-Pierre GASSMANN
Fils de Marcel GASSMANN (ancien Maire de Sarraltroff).

Relevé des jeunes de Sarraltroff enrôlés dans les armées napoléoniennes - 1799 - 1813

ANNEES	Noms Prénom	Taille	Né en	Profession	Affectations	
1799	Mazerand François	1m60	1779	Manceuvre		
	Schaeffer Christophe	1m66	1779	Manceuvre		
	Friant Dominique	1m62	1779	Cordonnier		
	Louis Antoine	1m67	1779	Maçon		
	Bonnard Laurent	1m69	1779	Manceuvre		
1800	Bonnard Jean	1m71	1780	Tisserand		
1801	Weber Jean-Pierre	1m65	1781	Manceuvre		
	Schwartz Antoine	1m71	1781	Cordonnier		
	Schaeffer Jean-Jacques	1m68	1781	Domestique		
	Thiry Nicolas	1m68	1781	Cordonnier		
1805	Fix Joseph	1m74	1783	Manceuvre		
	Karleskind Nicolas	1m67	1784	Manceuvre	Fils Dominique Karleskind et Elizabeth Matz	
	Karleskind Jacob	1m67	1784	Maréchal Ferr.	Fils de Didier Karleskind et Marguerite Gauthier	
	Lang Joseph	1m57	1782	Tisserand		
	Louis Dominique	1m68	1784	Manceuvre	1 ^{er} Rgt Dragons	
	Scheffer François	1m69	1784	Manceuvre		
	Scheffer Pierre	1m74	1784	Manceuvre		
	Schisser Antoine	1m60	1784	Tisserand		
	Stock Nicolas	1m70	1784	Couvreur		
	1806	Gauthier Joseph	1m67	1784	Maréchal Ferr.	
		Muller Jacob	---	---	---	Remplacé
		Veber Antoine	1m61	1785	Bonnetier	
		1807	Kromenacker Antoine	1m74	1786	Manceuvre
Veber Michel	1m67		1786	Manceuvre		
1808	Beyer Jean-Louis	1m53	1788	Manceuvre	Réformé (taille)	
	Bouvier Bernard	1m67	1788	Manceuvre		
	Friant Jean	1m46	1788	Manceuvre	Réformé (taille)	
	Friant Michel	1m67	1788	Tisserand	96 ^e Rgt de Ligne	
	Geoffroy Joseph	1m70	1788	Cultivateur	96 ^e Rgt de Ligne	
	Muller Joseph	1m72	1788	Cultivateur	8 ^e Rgt Artillerie	
	Scheffer Antoine	1m74	1788	Cultivateur		
	Seyer Jean-Louis	1m73	1788	Cultivateur		
	1809	Dannecker Dominique	---	1789	Teinturier	
Friant Dominique		1m61	1789	Laboureur		
Seyer Pierre-Michel		1m64	1789	Maréchal Ferr.		
1810	Bernette ...	1m76	1790	Manceuvre	9 ^e Rgt Sapeurs	
	Gigi Joseph	1m59	1790	Bourrelier		
	Henry Jean	1m63	1790	Berger		
	Karleskind Nicolas	1m62	1790	Manceuvre		
	Regin Jean-Nicolas	1m67	1790	Tailleur	Réformé (oreille)	
	Scheffer Nicolas	1m62	1790	Bonnetier		
	Thomas Antoine	1m49	1790	Tisserand	Réformé (taille) puis enrolé 1813	
	Girard Antoine	1m59	1790	---	65 ^e Rgt de Ligne	
	1811	Friant Jean-Claude	---	---	---	115 ^e Rgt de Ligne
		Seyer Antoine	---	---	---	2 ^e Rgt Chasseurs à cheval
1812	Stock Antoine	---	---	---	Remplacé	
1813	Seyer Etienne	---	1791	---	Placé au dépôt	
	Scheffer Dominique	---	---	---		

Malgré Nous, Malgré elles, insoumis et réfractaires, un lourd dossier de l'histoire régionale entre incompréhension et compréhension du drame vécu.

Après la défaite de 1940 l'Alsace et la Moselle annexées sont rattachées respectivement au Pays de Bade (Gau Baden Elsass) et à la Sarre (Gau Westmark). Deux nazis notoires les Gauleiter Wagner et Burckel sont chargés par Hitler d'assurer la nazification.

Les atteintes au droit

L'annexion n'ayant pas été évoquée dans la convention d'Armistice, il était interdit selon le droit international de faire porter les armes à ses habitants et notamment contre leurs ressortissants. Feignant de respecter ce droit les nazis proposent aux jeunes de se porter volontaires et sinon de s'exiler. A peine un peu plus de mille (pour la plupart des fils de fonctionnaires allemands en poste) répondent à l'appel alors que des milliers (82000) veulent s'exiler. Cet échec cuisant amène les nazis à rendre l'incorporation à la Wehrmacht obligatoire à partir du 19 et 20 Août 1942. La nationalité allemande est automatiquement octroyée aux incorporés de force.

C'est la raison pour laquelle cette incorporation sera qualifiée de crime de guerre par le Tribunal de Nuremberg après la guerre.

Les diaboliques outils de la contrainte

Toute l'économie nazie est tournée vers la guerre et donc toute insoumission est un crime grave. Des moyens coercitifs brutaux sont donc mis en place pour dissuader les récalcitrants :

-peine de mort ou déportation des déserteurs

-application d'une loi de solidarité collective au cercle familial (La Sippenhaftung) avec déportation, saisie des biens et transplantation des familles en Silésie, Poméranie

-création de tribunaux spéciaux (Sondergerichte) où la peine applicable est le plus souvent la mort et de prisons spéciales comme Torgau

-incorporation des A Mosellans dans des unités majoritairement constituées d'allemands de souche, et bien qu'on en retrouva sur tous les fronts et dans toutes les armes, on les retrouva préférentiellement sur le front de l'Est où il était plus difficile de désertir en tout cas très risqué car les Russes n'avaient pas signé les conventions sur les prisonniers de guerre et certaines troupes engagées par tradition ne faisaient pas de prisonniers (mongols etc..) ou ne faisaient aucune différence entre allemands et alsaciens mosellans quand ils n'étaient pas exécutés comme espions s'ils étaient pris ; de plus l'information sur les A Mosellans une fois connue par les russes circula mal voire pas du tout

Des conditions de guerre physique-

ment et moralement difficiles tout comme la captivité

Elles le furent partout, sur tous les fronts mais surtout sur le front russe. Plus on s'enfonçait dans la guerre et plus les nazis enrôlaient des sujets plus jeunes. A 16 ans ils n'étaient que des gamins peu résistants venant à peine d'achever leur croissance. Sur le front russe, des appels à la désertion pour les A Mosellans par tract ou haut parleur étaient lancés par l'Armée rouge. Ce n'était pas si évident car pris par les russes ou repris par les allemands ils étaient souvent exécutés et ceux qui étaient faits prisonniers étaient dirigés vers des camps comme ceux de Sevan, mais surtout Tambov-Kirganov à 400 km au sud est de Moscou où par -30-40°C ils connurent des conditions morales et matérielles de détention qui n'avaient rien à envier à des camps comme ceux d'Auschwitz. Seuls 1500 d'entre eux se virent remis aux Français à la suite d'une demande du général Le Petit venus leur rendre visite avec la Croix Rouge et poursuivirent la guerre avec les Forces françaises libres. Ils furent bien plus nombreux à y rester pour y mourir des conditions de leur détention. Et soumis à un matraquage idéologique.

Pour ceux qui furent faits prisonniers par les alliés sur d'autres fronts, ils ne furent pas toujours libérés immédiatement et transitaient par des camps même en France, ou en Italie ou aux Usa. Dans certains camps la discipline était déléguée à des officiers nazis qui maintenaient avec le laisser-faire de certains alliés une discipline de fer dans l'espoir que le Reich allait encore gagner la guerre grâce aux armes secrètes. Mais les conditions étaient meilleures en général qu'à Tambow, sauf peut être dans certains camps en Allemagne.

Ceux de Tambow ne purent rentrer de suite à la fin de la guerre car ils furent utilisés par Staline comme moyen de chantage et monnaie d'échange dans la guerre froide qui se profilait ce qui fait que même si la plupart d'entre eux étaient revenus vers 1950, le dernier revint en 1961 (Remetter qu'on avait cru le dernier revint en 1955)

Le retour en Alsace et en Moselle

Vécu comme une délivrance on s'en doute et comme une grâce avec toutefois ce sentiment de culpabilité : pourquoi moi et pourquoi pas eux. A cela s'ajoutèrent le sentiment d'être incompris, n'étaient-ils pas considérés par une partie de l'opinion sauf en Alsace et en Lorraine où les gens savaient mieux ce qu'avait été leur réalité déjà pour l'avoir partagée comme ayant été des collabos ou d'avoir manqué de courage. Malaise aggravé par les premières manifestations patriotiques dont ils étaient tenus à l'écart. même chez eux. Bien que

l'état et la justice reconnurent leur statut assez vite et que ceux qui sont morts comme Malgré Nous eurent droit au titre posthume de Mort pour la France l'incompréhension perdura. Elle connut son sommet avec le procès du massacre des 642 civils d'Oradour sur Glane par les Waffen SS de la Division das Reich perpétré le 10 juin 1944. Les circonstances et l'ambiance de ce procès sont caricaturaux au point qu'il paraît nécessaire qu'on s'y attarde un peu car il sont un élément important de la perception du sort des Malgré Nous.

Le rappel des faits

Le massacre d'Oradour ordonné par le général Lammerding comme action de représaille aux actions de la Résistance fit 642 victimes parmi lesquelles des femmes, des enfants, des vieillards, le curé et ses 2 vicaires (lorrains), véritable boucherie humaine. Parmi les victimes se trouvaient des réfugiés et des évacués dont 44 mosellans (39 de Charly, 5 de Montoy Flanville, de Bitche d'où le nom de Charly Oradour aujourd'hui porté par cette commune) mais aussi quelques Alsaciens (de Schiltigheim et Erstein) des polonais. Les autorités françaises avaient appris de la bouche de 4 déserteurs alsaciens par la suite qu'il y avait 14 Alsaciens parmi les Waffen SS. Ces quatre-là avaient pu prouver qu'ils avaient agi sous la contrainte et même sauvé la vie à des civils et furent acquittés le 17 février 1948 par le Tribunal de Bordeaux. Mais une loi rétroactive votée le 15 septembre 1948 introduit la notion de culpabilité collective dans le droit pénal français avec obligation aux accusés d'apporter la preuve de leur innocence (cette disposition n'était pas sans rappeler la notion contenue dans la loi nationale-socialiste dite Sippenhaftgesetz dont furent victimes les Malgré Nous et leurs familles) Ce qui fait que les 4 alsaciens acquittés se retrouvèrent à nouveau sur le banc des accusés avec 10 autres camarades et quelques allemands. En 1953 pour être rejugés par le Tribunal de Bordeaux et furent condamnés à de lourdes peines. L'énoncé du verdict provoqua un tel tollé en Alsace et en Moselle que 7 jours à peine plus tard une loi d'amnistie fut votée à la hâte. Avec cette fois de vives réactions à Oradour où l'on se sentait privé de coupables. Ce drame franco-français n'aura fait que rajouter de l'incompréhension à l'ignorance du sort des Malgré Nous surtout dans l'opinion française. Les Malgré Nous dérangeaient comme au moment du retour dans leur foyer car ils risquaient de raconter les conditions de la vie à l'est et faisaient les frais de la guerre froide. Comme le témoignèrent les votes de la loi d'amnistie refusée par l'ensemble des communistes (qui représentaient 26% environ des électeurs après guerre) et un par-

tie des socialistes (source Wikipédia). Dans cette guerre idéologique, les autorités de l'époque souhaitaient aussi une reconstruction la plus rapide possible de l'Allemagne pour faire barrage à Staline quitte à avoir des accommodements avec les agissements de certains responsables nazis. Ce contexte ne favorisa donc ni la com-



Camus Joseph, Roos Raymond, Stein Paul (à droite)

préhension encore moins la connaissance du drame des Malgré Nous. La réputation d'Ordre noir fanatisé responsable de nombreux massacres en Europe de la Waffen SS n'y était pas étrangère non plus. C'était ignorer la réalité historique pour les Alsaciens Mosellans en tout cas. Du fait de la saignée de ses Waffen SS Himmler obtint de Hitler le droit d'y incorporer des non Allemands ce qui fit que la moitié des classes 26 et 27 par exemple y furent incorporées en Alsace, le seul critère étant la taille (plus de 1,74 m) et une bonne dentition la notion de volontariat des origines ayant disparu. Des gamins à peine âgés de 16 et 17 ans y furent même incorporés !

Quelques chiffres illustrant cette triste réalité en Alsace Moselle

130 000 Malgré Nous :

-100000 Alsaciens

- 30000 Lorrains

40000 perdirent la vie. 16000 faits prisonniers à Tambow et parmi eux 10000 morts

-30000 furent blessés et 10000 restèrent invalides

37% ont déserté, 20% se sont laissés prendre, 43% furent faits prisonniers

Répercussions parmi les civils :

-5000 déportés en camp de concentration

-14000 déportés au camp de rééducation de Schirmeck-Vorbrück (différent du Struthof)

-27000 civils transplantés avec confiscation de leurs biens

Les chiffres de Sarraltroff

55 Malgré-nous : 15 sont morts, 6 ont

déserté et 4 se sont évadés en France. Par ailleurs 5 sont morts de faits de guerre.

Les insoumis et les réfractaires

Bien qu'ayant risqué leur vie par milliers, ils ne furent pas reconnus car ils n'avaient pas porté l'uniforme allemand.

Les Malgré Elles : Au nombre de 12000 environ, elles ont été enrôlées de force dans le RAD et dans toutes sortes de services au titre d'auxiliaires de l'armée par exemple sur des navires hôpitaux, dans des infirmeries de campagne. 4000 y ont laissé la vie. Leur statut ne fut reconnu qu'en 2008. !!!!

A propos du destin de quelques incorporés de Sarraltroff ou de leurs familles illustrant ces propos.

-Paul STEIN, neveu de l'abbé Antoine CORRIGER : ayant tenté de se soustraire à l'incorporation de force en gagnant du temps, il se fit opérer de l'appendice par le Dr Muller à l'Hôpital de Sarrebourg, de connivence avec lui. Malheureusement 3 semaines avant la libération il dut partir. Il disparut à jamais on ne sait où. C'était l'ami de Robert Beauvais.

-ROOS Raymond : a tenté lui aussi de s'automutiler en demandant à son jeune frère de lui envoyer du haut du fenil une balle de paille sur sa jambe tendue sur une poutre pour la lui fracturer. Ce dernier renonça pris de peur et son grand frère ne revint jamais plus.

-SCHAEFFER Robert (qui deviendra gardien de la paix à Sarrebourg) ayant déserté, il fut repris et envoyé en déportation. Il réussit à nouveau à s'échapper en cassant les planches du wagon à l'approche du camp et s'évada. Il ne revit jamais plus son père ni sa mère déportés en représaille. Sa jeune sœur survécut à la déportation mais mourut 2 ans après sa libération des suites de sa captivité.

-Le frère d'Edmond Hiegel porte drapeau actuel de l'UNC fut incorporé à l'âge de 16 ans mais mourut à 17 ans à Tambow en Russie 2 jours avant sa libération du camp de prisonnier russe.

LAMBING Eugène ancien entrepreneur en bâtiment a été fait prisonnier par les Américains en Italie. D'abord prisonnier dans un camp confié aux allemands, il atterrit aux USA où il participa à la construction de la base d'Alamogordo au Nouveau Mexique jusqu'à sa libération. C'est là que fut testée la première bombe atomique.

-Robert BEAUVAIS prisonnier par les Américains dans le sud de la France il eut à subir les nombreuses insultes des habitants à son encontre « Sale boche » jusqu'à son retour. Il est aujourd'hui Président du Souvenir français. Il se rappelle d'avoir vu de l'autre côté des barbelés de son camp un adolescent savernois « un grand gaillard » molesté et pleurer parce

que tout simplement on l'avait incorporé dans les Waffen SS. Il eut lui aussi un parcours mouvementé.

-MEYER René : incorporé en 1942 et engagé dans les durs combats à l'Est en 1943, lors de la bataille d'Orel son ami Marcel Scheffer est tué devant lui. Lui même est blessé. Après sa convalescence il déserte mais se ravise après 10 jours de cache car la Gestapo perquisitionne chez ses parents et rejoint son unité à Berlin. Il est condamné par le conseil de guerre à 1 an de régime disciplinaire et 5 ans de travaux forcés (à la fin de la guerre). Lors d'une opération il se porte volontaire pour un « commando de la mort » au cours duquel il élimine son capitaine pour gagner les lignes russes. Son calvaire commence... Le 17 juillet 1944 il fait partie d'un défilé de 65000 prisonniers à Moscou. Pour les humilier les Russes les ont gavés avec des soupes drastiques de chou qui leur donnent à tous une diarrhée formidable. Ils sont hués, molestés, cailloutés par la foule. Beaucoup meurent. Des camions citernes désinfectants ferment le cortège. Il atterrit à Tambow dont il ne reviendra qu'en 1945 après un trajet de 38 jours en wagons à bestiaux. Il ne pesait plus que 45 kg.

-RABOT Charles : fait prisonnier et incarcéré à Tambow il a la chance de faire partie des libérés après le passage du général Le Petit et il aboutit en passant par l'Iran, la Jordanie, la Palestine à Haïffa puis à Alger ce qui lui permet de servir sous les ordres du Général de Lattre de Tassigny et de participer à la libération de la poche de Colmar. Tout comme Roos Jean Baptiste.



Le maire Marcel Gassmann inaugure le Monument aux Morts (1955)

-GASSMANN Marcel, ancien maire, auteur des Heimatsbriefe, devait passer devant le Tribunal spécial de Berlin pour subversion et démolition de la Wehrmacht. Par chance les avions alliés la nuit précédente avaient bombardé et détruit la prison de Moabit où il devait être incarcéré avant son procès ce qui lui évita la peine capitale presque assurée

-ET TOUS LES AUTRES...

Ces quelques exemples soulignent les souffrances physiques, psychiques, morales de quelques Malgré Nous de chez nous identiques à celles de leurs autres compagnons

mais pas toutes pareilles. L'Alsace Moselle sera de toutes les régions françaises celle qui aura connu et de loin le plus grand nombre de victimes et de souffrances. Elle s'en serait passé on s'en doute si elle avait pu.

Texte écrit en collaboration avec Robert Beauvais Maire honoraire, ancien Malgré Nous, Président du Souvenir français de Sarraltroff. Bertrand KUGLER 1^{er} Adjoint

Bibliographie : Nous nous sommes appuyés sur une bibliographie importante mais pour ceux qui s'y intéressent voici quelques titres :

-Annexion 1940-1945 (Shal)

-Collabos ou résistants ? (M. Gassmann) 1993

-Les monuments aux Morts mosellans de 1870 à nos jours de William Kidd (Ed. Serpenoise 1999).

-Les Malgré Nous : histoire de l'incorporation de force des alsaciens et mosellans dans l'armée allemande de Eugène Riedweg (La Nuée bleue 2008).

-Les Malgré Nous et le drame d'Oradour de Jean Laurent Vonau, professeur émérite de la Faculté de droit de L'Université de Strasbourg (La Nuée bleue 2003).

-Tambow le camp des Malgré Nous Alsaciens et Mosellans prisonniers des Russes. La révélation des archives soviétiques. Ouvrage collectif (La Nuée bleue 2010).

-Les incorporés de force alsaciens et

mosellans face à la justice militaire du III^e Reich à Torgau(Saxe). Libertés d'individus et répression de système de Frédéric Stroh. Dans Bulletin de la Fondation Auschwitz N° 93-oct-déc 2006. Est consultable intégralement sur Internet.

-Malgré elles de Nina Barbier (La Nuée bleue 2008).

-Les années noires : La Moselle annexée par Hitler. Documents et témoignages de Bernard et Gérard Le Marrec (Editions Serpenoise 1990) Enfin citons le site internet de L'Ami Hebdo, certainement un des sites les plus complets sur le vaste sujet des Malgré Nous avec des articles, des listes de noms etc...

www.ami-hebdo.com.

L'histoire au présent : fin de carrière

Article paru dans le Républicain Lorrain du Mardi 8 mars 2011

Le projet de carrière annoncé à Sarraltroff a été enseveli. La nouvelle est tombée hier soir à l'issue d'une discussion en sous-préfecture de Sarrebourg entre les différentes parties concernées par le dossier du chantier LGV.



Réseau ferré de France, Inexia et l'entreprise Guintoli (impliqués dans le chantier LGV Est) ont rencontré les élus de Sarraltroff hier en présence des deux sous-préfets de Sarrebourg et de Château-Salins. Une alternative à la construction d'une carrière face à la commune a été trouvée (Photo Patrice Barthel).

La carrière et son projet sont enterrés. Le maire de Sarraltroff, ses conseillers, la population peuvent ranger pancartes, banderoles et déchirer les tracts. La bonne nouvelle est tombée hier soir en sous-préfecture de Sarrebourg. Autour de la table, Réseau ferré de France (RFF) le maître d'ouvrage sur le chantier LGV, Inexia le maître d'œuvre, Guintoli l'entreprise exécutante ont fait face aux élus de Sarraltroff. Et les sous-préfets de Sarrebourg et de Château-Salins n'ont pas eu à arbitrer la rencontre. Un accord a été trouvé. « Nous ayons bien perçu le souci de Sarraltroff », souligne Alain Cucca-

roni, directeur pour RFF des opérations de la LGV Est européenne.

Depuis le début des travaux, l'été dernier, des analyses, des études, des tests ont été multipliés pour tenter de trouver une alternative au projet de carrière annoncé pour alimenter le chantier LGV. « Sarraltroff était idéalement situé à proximité du chantier », rappelle Alain Cuccaroni. Et sa terre s'était avérée riche en matériaux nobles et exploitables.

Mais en cherchant un peu plus loin, à côté de la commune, en direction de Dolving, le long de la RD 95, les pre-

miers travaux de terrassement ont révélé un déblai en quantité suffisante et d'une qualité supérieure à ce que les sondages prévoient. Rien à voir avec les matériaux promis à Sarraltroff mais RFF comme Guintoli sauront s'en satisfaire. Et le budget de l'immense chantier en absorbera les conséquences. Car cette décision a un coût. Plusieurs centaines de milliers d'euros. « C'est un surcoût élevé mais acceptable au regard de l'enjeu », souligne le directeur des opérations de RFF. La proximité du nouveau site avec le tracé LGV règle le problème du transport, donc du trafic incessant

d'engins et de matériaux sur le réseau routier.

La modification de l'approvisionnement sur le chantier nécessitera, bien sûr, l'aide de la commune dans la mise en œuvre de cette solution de substitution. « Elle devra notamment trouver un dépôt. » où sera jetée la matière inexploitable.

Epilogue d'un feuilleton

L'exposé des spécialistes est concis, efficace. Mais une telle décision a mûri pendant des mois. Pas question de dérailler. Le plan devait être béton avant d'être

exposé à la commune et à

l'administration. En charge du dossier de la LGV sur le secteur, le sous-préfet de Château-Salins, Bernard Gonzales, représentant l'Etat dans l'affaire, n'est pas resté sourd aux réclamations de la population à Sarraltroff.

Manifestations, pétitions ont notamment précédé une enquête publique menée par un commissaire enquêteur. Ce dernier avait alors rendu un avis favorable (émis avec réserves) le 24 février dernier au préfet de Moselle amenuisant l'espoir des habitants, renforçant l'in-

tude, attisant la colère. Une décision finale aurait dû être rendue deux mois plus tard.

Mais un autre arrangement a été salué entre-temps. L'échange a primé. L'accord est tombé.

Hier, la mine des élus parlait d'elle-même. Le maire de Sarraltroff, Francis Mathis a salué les efforts financiers de RFF, l'engagement du sous-préfet. « Le verrou est levé », lance Bertrand Kugler, adjoint au maire. Le combat n'a pas été vain.

Article signé *Frédérique THISSE*,
journaliste au RL.

A la paroisse



Remise du diplôme à Alfred Dubois

Avec 2011 qui s'achève, le conseil de fabrique a connu des changements importants.

Avec la lourde charge que l'évêque lui a confiée, l'abbé Jérôme a pris ses marques, avec un style légèrement différent, il trace sa voie en découvrant les joies et les difficultés d'un curé de campagne.

Le 15 août, lundi de l'Assomption, nous avons durant la messe, rendu un vibrant hommage à Alfred Dubois, trésorier du conseil de fabrique depuis 1995 en remplacement de René Schaeffer. Comme René, Alfred assumait cette tâche avec compétence et exactitude, il avait notre entière confiance. Nous le remercions encore une fois chaleureusement pour son engagement bénévole et le bon travail accompli pour la paroisse. Pour le remplacer nous avons avec Mr le Curé sollicité Valérie, sa fille, qui a gentiment accepté de prendre le relais.

Le conseil voulait entreprendre la remise en peinture de l'église, mais lors de la visite de l'abbé Gabriel NORMAND, chargé du patrimoine des églises, son regard s'est vite porté sur les boiseries du chœur, humides et avec des déformations importantes à certains endroits. Ces boiseries étant inscrites à

l'inventaire des monuments historiques, avec Mr le Maire, Bertrand Kugler et Grégoire Weber nous avons sollicité Mme Gloc, conservateur du patrimoine. Lors de sa visite elle constata que le confessionnal était également atteint, mais que les premiers travaux à faire étaient l'assèchement des murs extérieurs. Ces travaux sont en cours actuellement et permettront de lancer l'étape suivante avec les dossiers de subventions et le classement du confessionnal par la Drac. Un grand merci à la commune pour son implication, qui permettra de sauver notre patrimoine communal.

La Fête Dieu, comme les années précédentes a connu un grand succès. Merci aux associations, aux jeunes et à tous ceux qui nous aident pour cette manifestation.

La paroisse a été heureuse de s'associer à l'hommage que la commune a rendu à l'abbé CORRIGER, évènement très important pour notre village.

Notre église, toujours bien fleurie, est accueillante et ceci grâce à Monique qui se dépense sans compter. Merci Monique en espérant qu'elle puisse longtemps encore nous enchanter.

Notre gratitude également pour l'accueil lors de notre quête annuelle du mois de mai. Sans cette quête rien ne serait possible, puisque nos autres recettes sont en baisse constante.

Merci aussi à notre chorale, Mme Keller, sa dirigeante et Gaby Mazerand, notre organiste. Les choristes sont de moins en moins nombreux et l'âge aidant bientôt elle ne chantera plus. Depuis plusieurs années nous lançons un appel à de nouveaux chantres, mais personne ne répond, malheureusement. Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Bonne année 2012

Charles MAZERAND

Président du Conseil de Fabrique

Echos de nos associations

Comité du Souvenir Français de Sarraltroff

Le Comité du Souvenir Français de Sarraltroff a passé l'année 2011 dans des conditions satisfaisantes. Malgré la défection au cours de l'année passée, dont celui de Monsieur René Gassmann, décédé cette année, avec qui nous avons perdu un membre toujours présent aux cérémonies patriotiques avant sa maladie. Nous adressons nos sincères condoléances à son épouse et sa famille. Suite au départ des membres ci-dessus, nous remercions et félicitons les 9 nouveaux adhérents. Ainsi notre effectif est de 84 membres titulaires.

Notre porte drapeau Roos Théophile était présent à une vingtaine de cérémonies patriotiques ainsi qu'aux obsèques de René Gassmann et à la cérémonie exceptionnelle du 16 octobre « Remise de la Médaille de Juste parmi les Nations » à titre posthume à l'Abbé Antoine Corrier. Pour plus de compréhension, vous pouvez lire l'article de Bertrand Kugler – 1^{er} adjoint – dans le Bulletin Municipal 2010 ainsi que dans la présente édition 2011.

Le 23 mai 2011, notre comité a organisé une sortie mémorable au Mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck et à l'ancien camp de concentration du Struthof avec le regroupement scolaire de Goerlingen – Rauwiller – Hirschland – Kirrberg – Helling : soit avec 38 élèves, 2 enseignants et 8 accompagnateurs membres de notre comité.

Cette journée fut une réussite avec des enfants très curieux. Le comité a été très satisfait et constata l'intérêt des élèves de la classe



de Mme Estelle ZENZERT qui nous ont fait parvenir leurs remerciements accompagnés d'un dessin de chaque élève avec inscription d'un petit texte démontrant leurs réaction : « Plus jamais cela ! ».

Pour l'année 2012, une sortie historique est prévue avec les élèves de CM1-CM2 du regroupement scolaire de Sarraltroff – Oberstinszel – Bettborn et l'école de Hilbesheim.

A vous chers amis de Sarraltroff et environs qui désirez nous rejoindre pour renforcer les œuvres de notre mission : soyez les bienvenus.

Bonne année 2012.

Le président et les membres du Souvenir Français, Robert Beauvais

Section gym adulte

Une reprise tonique pour la section de Gym

La section gym adulte, qui a repris ses cours début septembre, réunit une vingtaine de personnes tous les lundis à partir de 20 h sous le préau de l'école. L'animatrice diplômée, Geneviève, anime durant une heure les séances composée de gym rythmique, d'exercices cardio-respiratoires, de renforcements musculaires (fessier, abdos), d'exercices de souplesse et d'étirements. Ces cours ont pour objectif de se maintenir en forme, d'assouplir le corps, de se faire plaisir et de chasser le stress dans une ambiance musicale chaleureuse et détendue. La première séance est offerte, toute personne intéressée est la bienvenue. Renseignements et inscriptions auprès de Jacob Marlène au 03 87 03 55 09 ou Roehr Laurence au 06 70 02 09 14, ou encore se présenter au début d'une des séances.



Une vingtaine de personnes étaient présentes à la première séance de gymnastique rythmique.



Le président du club de l'Amitié et de l'Union Nationale des Combattants vous souhaite une bonne et heureuse année 2012

L'assemblée générale du club de l'amitié



FOYER ST MICHEL

Cet été, une quinzaine d'enfants âgés de 6 à 9 ans ont participé à un centre aéré organisé par le foyer Saint-Michel de Sarraltroff.

Du 8 au 12 août 2011, l'équipe d'animation composée par M. Nicolas Rabin (directeur), Mme Caroline Dietrich (directrice adjointe), Marie Oberlé, Laura Reymann (animatrices) et Cassandra Schmitt (animatrice stagiaire) a proposé aux enfants une semaine d'activités autour du thème de la découverte de la nature et de notre village.

Tout au long de la semaine, le groupe s'est retrouvé dans le préau de l'école élémentaire pour participer à de nombreuses activités ludiques et amusantes. Une majorité des enfants partageait le repas (traiteur) de midi à la salle des fêtes.

Au programme : bricolage, peinture, cuisine, jeux collectifs.

Et quelques sorties :

- les petits lutins de la forêt se sont affrontés au stade de foot sur des épreuves sportives.
- un rallye dans le village a permis de faire découvrir quelques monuments et lieux propres à Sarraltroff.
- la balade nature en forêt a dû être annulée faute de météo clémente ; la cueillette d'objets de la nature s'est effectuée autour de l'école.
- la semaine s'est achevée avec une journée au Parc animalier de



Centre aéré groupe microfusées



Centre aéré groupe nature

Sainte Croix : découverte de nombreux animaux, activités autour de la biodiversité et promenade en petit train.

Enfants et animateurs sont repartis de cette semaine avec un grand sourire.

Durant une semaine au mois d'août, une douzaine d'enfants âgés de 8 à 12 ans de Sarraltroff et des environs ont pu découvrir dans le cadre du centre de loisirs le thème de l'espace. Ainsi, dans un premier temps, ils ont pu réaliser des fusées à eau et appréhender par tâtonnement les principes régissant le vol d'une fusée tel le principe d'action-réaction. Ensuite, l'utilisation de moteurs à poudre professionnels ont permis aux jeunes de mieux comprendre les raisons qui font qu'une fusée vole et qu'elle peut alors atteindre des altitudes élevées : les modèles les plus aboutis ont ainsi pu monter jusqu'à 120 m d'altitude avant d'ouvrir leur parachute et d'être récupérés par les enfants ravis...

Cette semaine aura aussi été l'occasion de découvrir par l'image l'ensemble de la base de lancement en Guyane qui est le port spatial de l'Europe.

Enfin, pour conclure en apothéose cette semaine à la vitesse supersonique, l'ensemble du groupe a fait l'aller-retour au Musée de l'Air et de l'espace du Bourget près de Paris pour découvrir l'ensemble des collections des premiers avions aux modèles échelle 1 des fusées Ariane.

Cette semaine, aux dires des participants, aura été d'une grande richesse pour tout le monde. Nicolas Rabin, directeur du centre de loisirs et moi-même, Laurent Costy, animateur aéronautique et spatial avons été très heureux de pouvoir encadrer bénévolement cette semaine scientifique avec des jeunes qui ont montré un vif intérêt pour cette thématique et qui ont posé beaucoup de questions.

Laurent Costy, animateur scientifique.

Société d'Arboriculture

La société d'arboriculture se porte bien. Ses effectifs sont stables. Les leçons de taille et les formations toujours suivies avec beaucoup d'assiduité. Le seul bémol si l'on peut dire sont les ventes de géraniums et de vivaces au printemps et la foire aux chrysanthèmes en automne en faveur du CAT d'Albestroff qui ont connu une fréquentation un peu moindre cette année. Cette baisse est un phénomène général constaté depuis de nombreuses années déjà dans de nombreuses associations ici et ailleurs lié en partie pour ce qui nous concerne directement à la multiplication de ce type de manifestations. Néanmoins l'antériorité et l'excellente qualité des produits proposés nous assurent une grande fidélité de participants et un socle intéressant. La vie de notre société reste donc riche et attractive.

Au point de vue des récoltes l'année fut bonne avec beaucoup de fruits ce qui fait qu'il y a eu aussi un peu de distillation de mirabelle notamment. Mais beaucoup de problèmes de conservation. On commence aussi à signaler des cas de noix noires qui tombent sur le sol et dont le brou noircit et colle à la noix. Il s'agit en général d'une bactériose de la mouche ou mouche de la brou de noix. Que



faire? On peut installer des pièges à phéromones mais c'est cher. A l'automne il faut ramasser tous les jours les noix avariées et les feuilles noires s'il y en a et les brûler car les larves s'enfoncent dans le sol. En avril traiter à la bouillie bordelaise avec un atomiseur muni d'une buse adaptée. Ce n'est pas toujours commode et la possession d'un atomiseur thermique comme celui que possède notre société peut s'avérer utile vues la taille imposante souvent et la hauteur

des noyers. Mais ces moyens peuvent suffire pour assainir la situation qui sinon risque d'empirer. Les nutritionnistes disent que nos concitoyens ne consomment pas assez de fruits et légumes pour leur santé. Ce message nous convient car nous savons en plus que les légumes de nos jardins sont les plus beaux et les plus savoureux. Le jardin c'est sain.

*Bonne année verte 2012
et portez vous bien, bonne santé.
Le comité.*

Yoga



Le groupe de yoga de 2011/2012 est au nombre de 9 personnes, toujours régulières au niveau de la fréquentation et très enthousiastes ; les échanges constructifs entre nous font de cette rencontre hebdomadaire un moment convivial et joyeux.

Les cours se passent à l'Ecole Mater-

nelle, dans la salle de jeux des enfants et ont lieu le MARDI SOIR à 20H30.

Comme professeur, c'est avec grand plaisir et grande joie que j'anime ce groupe. Le yoga fait partie de ma vie depuis de longues années et aujourd'hui j'ai à cœur de le transmettre au mieux.

C'est une discipline qui, pratiquée régu-

lièrement, conduit vers une « redécouverte » du corps ainsi que son fonctionnement et vers ce que l'on peut faire dans cette activité pour améliorer notre quotidien.

Le YOGA permet très concrètement d'optimiser notre « capital santé » en ajustant le corps par des étirements-postures respectueux de nos difficultés éventuelles, en apprenant à dénouer nos tensions par l'observation, la respiration guidée consciente et la relaxation.

Le Yoga est constitué de clés simples issues de traditions millénaires pour apporter du Bien-être :

vitalité, immunité, sommeil, tensions musculaires, etc...

Le yoga est une discipline aux multiples facettes et convient selon les besoins à toutes personnes sans distinction d'âge.

« Le bien-être c'est peut être pour plus tard, mais le mieux-être c'est tout de suite ! » Anne Marie Filliozat

PAULETTE CLAVIERE,

Professeuse diplômée de la Fédération Française de HATHA YOGA traditionnel.

Sapeurs-pompiers

Encore une année qui s'achève au cours de laquelle quelques interventions et manifestations ont constitué le lot quotidien des Sapeurs-Pompiers de SARRAL-TROFF ainsi que de nombreuses formations pour continuer à se perfectionner davantage.

Nous vous remercions de votre participation aux manifestations organisées par l'Amicale et de l'accueil sympathique que vous nous accordez lors de la vente annuelle de nos calendriers. Cette année le corps des Sapeurs-pompiers a enregistré un seul nouveau sapeur (CHARRIER C.) ce qui montre bien la difficulté de motiver les jeunes et les moins jeunes.



Tous les personnes motivées, des l'âge de 16 ans peuvent rejoindre notre équipe, il suffit de prendre contact avec nous.

Le corps des Sapeurs-pompiers, la présidente et les membres de l'amicale vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2012.

Nous vous remercions également de votre participation à notre concours de pétanque ainsi qu'à notre fête champêtre qui connaissent chaque année un énorme succès.

En 2012, les festivités auront lieu le samedi 30 juin. Réservez dès à présent cette date.

L'Amicale ainsi que les Sapeurs-Pompiers vous présentent leurs meilleurs vœux de prospérité et de bonheur à l'aube de cette nouvelle année.

U.N.C. - A.F.N. - S.De.F.



Ceremonie du 11 novembre au cimetière militaire

Pourquoi donner son sang ?

1 million de malades sont soignés grâce à ce geste citoyen. Alors que le nombre de donneurs reste stable, les besoins sont eux en constante augmentation (+ 5% par an).

L'explication se trouve dans le vieillissement de la population et aussi dans la multiplication des cancers très gourmands en produits sanguins. Ils sont notamment utilisés pour les leucémies qui nécessitent la transfusion en grande quantité de globules rouges, de plasma ou de plaquettes.

Le sang est également utilisé en chirurgie en cas de survenue d'hémorragies, les plaquettes vont ainsi permettre de faciliter la coagulation et arrêter le saignement. Un seul don de sang va permettre de soigner en moyenne trois malades.

Les dons de l'année passée 2011 ont été les suivants : au total 200 donneurs :

7 janvier 2011 = 56 donneurs
1^{er} avril 2011 = 58 donneurs
8 juillet 2011 = 47 donneurs
2 septembre 2011 = 39 donneurs

Les dates de collecte pour 2012 ont été fixées comme suit :

6 janvier 2012 à Sarraltroff,
13 avril 2012 à Oberstinzel,
6 juillet 2012 à Goerlingen,
7 septembre 2012 à Sarraltroff.

Un grand merci à tous les bénévoles qui viennent tendre leur bras pour sauver des vies.

Je remercie les habitants des 3 communes pour leur soutien financier lors de la vente des calendriers, recette qui nous permet d'améliorer les collations après les collectes.

Je vous souhaite une bonne santé et une bonne année 2012.

Francis Mathis

Président des Donneurs de Sang Bénévoles.



Sports réunis de Sarraltroff



Pour la nouvelle année, les jeunes footballeurs des équipes U9 et U11, les footballeurs séniors, les dirigeants, les entraîneurs, les membres du comité des sports réunis de Sarraltroff s'associent à moi pour vous adresser leurs meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé.

*Le président
Ludovic HACQUARD*

Arts sacrés : le couronnement de la Vierge par la Trinité de Charles Jaeg de l'église saint Michel de Sarraltroff (1924)

Cette peinture occupe le plafond de la nef de l'église Saint Michel de Sarraltroff. Sa composition pourrait être inspirée du chef d'œuvre de Diego Velasquez (1599-1660) du musée du Prado de Madrid.

L'Assomption de la Vierge a été proclamée comme dogme par Pie XII en 1950. Mais cette dévotion remonte aux origines de l'Eglise bien qu'elle n'ait aucun support canonique. La Légende dorée de Jacques de Voragine tout comme les évangiles apocryphes ont probablement contribué à la diffusion de la croyance en L'Assomption. Certains y voient l'illustration du texte de l'Apocalypse de Saint Jean : la vision de la femme et du dragon (12,1-6)

Dans l'iconographie l'Assomption regroupe 3 thèmes : la Dormition ou mort de Marie, l'Assomption ou enlèvement vers le ciel, le Couronnement. Dans l'allégorie de la peinture du plafond de Sarraltroff relevée de tons jaunes dorés signes d'éblouissement, de lumière Jésus et Dieu le Père tiennent une couronne étoilée au dessus de la tête de la Vierge qui a les yeux baissés signe d'humilité mais une position assise comme une reine sur un trône. Jésus tient un sceptre symbole de pouvoir royal et le Père un globe symbole du pouvoir souverain sur le monde. La colombe du Saint Esprit répand ses rayons lumineux sur Marie, au centre de la scène à travers la couronne tenue par Dieu le Père et son fils Jésus. Elle est enveloppée par une nuée avec angelots et putti (séraphins) et est ainsi consacrée la Reine des cieux. Marie a été enlevée vers les cieux et n'est pas située à l'intérieur du même cercle que Jésus, le Père et le Saint Esprit, signe qu'elle est une créature « soumise » à la divine Trinité mais reçue dans leur lumière. La symbolique du message

véhiculé par cette écriture allégorique est que, comme Marie les créatures que nous sommes seront aspirées un jour dans la lumière céleste s'ils suivent l'exemple de la Reine au visage divin.

Charles Jaeg (1866-1934), l'artiste peintre, auteur de cette peinture possédait une bonne technique et peignait des grands formats. Il les réalisait sur des toiles en atelier et celles-ci étaient ensuite marouflées comme de la tapisserie et collées sur leur support. Charles Jaeg né à Marmoutier s'était marié avec Marie Trouillet et le couple s'était établi à Lixheim puis à Sarrebourg. Ils eurent trois enfants dont Raymond artiste peintre comme son père et Valentin sculpteur et ornemaniste tous deux nés à Lixheim. Il avait un frère Victor également artiste peintre. Il tint un cabinet de peinture d'abord à Sarrebourg puis à Strasbourg. Il épousa en secondes noces Lucie Thill, institutrice originaire de Bourscheid. L'œuvre de Sarraltroff daterait de 1924 comme tous les autres médaillons peints de l'église. La seule mention trouvée dans les archives concernant cette production est une délibération du conseil municipal de Sarraltroff de 1922 précisant que le conseil de fabrique aurait à supporter l'ensemble des dépenses afférant à l'embellissement de l'église. L'existence d'une confrérie des Cœurs de Marie dont on possède encore la bannière réalisée chez les sœurs de la Divine Providence de Lixheim n'est peut être pas étrangère au choix du thème de cette peinture marouflée au plafond de l'église de Sarraltroff..



Bertrand Kugler

*Album
souvenir*

*La municipalité en visite
au viaduc de Meuse*



Nos remerciements à J. M. Collin pour ses contributions photographiques

Crédit Mutuel Mobile

CHOISIR SON FORFAIT TÉLÉPHONIE MOBILE AU CRÉDIT MUTUEL ÇA CHANGE TOUT !

AU CRÉDIT MUTUEL
J'AI MA BANQUE
DANS MON MOBILE
ET ÇA CHANGE TOUT.



Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Crédit Mutuel ETANGS ET DEUX PROVINCES

1 Rue du Maréchal Leclerc
57930 FENETRANGE

1 Route de Fénétrange
57400 SARRALTROFF

18 Grand rue
57930 MITTERSHEIM

9 Rue de Sarrebourg
57400 LANGATTE

Tél 0820 891 543 (0.12€/mn)

Le DAS (désaturation spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Ce document ne se substitue pas à la brochure des tarifs disponibles auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel ou sur www.cremobile.com.

Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur NPU Mobile proposé par le Crédit Mutuel. NPU Mobile SAS 421 713 882 - RCS Paris - 12, rue Gallien 75107 Paris Cedex 02.